RAPPORT ANNUEL **2019**

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
JUILLET 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ | RAPPORT DE GESTION | COMPTES ANNUELS **2019**

carac

Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance, la Carac conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France qui conseillent et accompagnent les épargnants. Fière de son histoire, porteuse de valeurs telles que la loyauté, l'engagement, la fiabilité et la proximité, la Carac se fait un devoir d'être à la hauteur de la confiance que ses adhérents lui accordent. Garante à la fois de leur intérêt collectif et individuel, elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents des acteurs à part entière de la gouvernance.

SOMMAIRE

5 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
6 Entretien croisé
8 Les chiffres clés de l'année 2019
10 2019 en images
13 Se projeter : imaginer l'avenir avec notre projet d'entreprise
21 Se mobiliser : toujours mieux servir les adhérents
28 Se réinventer : saisir l'opportunité de notre projet d'entreprise pour nous transformer
34 S'engager : continuer à agir positivement dans la société

40 RAPPORT DE GESTION 2019
42 Les faits marquants de l'exercice 2019
42 Événements post-clôture
42 Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation
43 Résultat net 2019
44 Compte de résultat
49 Instruments financiers à terme
49 Affectation du résultat
50 Fonds propres
50 Compte de la participation aux excédents
51 Commissaires aux comptes
51 Conseil d'administration et Comité d'audit
52 Rémunération versée au Dirigeant opérationnel
52 Transferts financiers entre mutuelles et union
52 Bilan 2019 et évolution prévisible en 2020
55 Événements significatifs survenus au cours de l'exercice
55 Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire
58 Annexes

63 COMPTES ANNUELS 2019
64 Bilan actif
65 Bilan passif
66 Compte de résultat – Résultat technique
67 Compte de résultat – Résultat non technique

68 ANNEXE AUX COMPTES
68 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables
73 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

87 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

94 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

6 ENTRETIEN CROISÉ
8 LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2019
10 2019 EN IMAGES
13 SE PROJETER : IMAGINER L'AVENIR AVEC NOTRE PROJET D'ENTREPRISE
21 SE MOBILISER : TOUJOURS MIEUX SERVIR LES ADHÉRENTS
28 SE RÉINVENTER : SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE POUR NOUS TRANSFORMER
34 S'ENGAGER : CONTINUER À AGIR POSITIVEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

ENTRETIEN CROISÉ

PRÉPARER L'AVENIR EN NOUS APPUYANT SUR NOS VALEURS, FONDAMENTALEMENT MUTUALISTES

2019 a été une année charnière pour la Carac, avec le lancement en juillet 2019 de son plan d'entreprise, « Ambition 2030 ». Explications avec Claude Tarall, Président, et Jean-Jacques Berthelé, Directeur général, Dirigeants effectifs de la mutuelle.

En 2019, la Carac a déployé de nombreux projets et groupes de travail réunissant les élus et les collaborateurs. Quelles en étaient les missions ?

Claude Tarall : Tous ces différents groupes de travail, quelle que soit la thématique abordée, œuvraient pour le même objectif : l'avenir et la pérennité de notre mutuelle. Notre institution quasi centenaire a démontré sa solidité et son efficacité à travers le siècle. Désormais, nous devons accompagner sa modernisation et préserver son indépendance. En 2019, nous avons profité de l'âge symbolique des 95 ans de la Carac pour nous interroger sur ce que nous voulions pour l'avenir et comment nous souhaitions évoluer, en tenant compte de nos valeurs fondatrices et mutualistes. Le comité « Carac 2021 » et les groupes de travail « Élus 2021 » ont réuni des élus et des collaborateurs pour réfléchir aux axes de progression possibles pour notre mutuelle, à sa gouvernance et au rôle du délégué, rouage important dans la chaîne de décision mutualiste. Ces rencontres nous ont galvanisés. Elles nous ont permis d'avoir une vision et un élan.

Jean-Jacques Berthelé : Nous avons rencontré des tribulations en 2019 qui nous ont, certes, bousculés dans nos certitudes, mais qui nous ont obligés à revoir nos modes de fonctionnement pour le meilleur. Nous avons surmonté les difficultés et nous les avons sublimées en opportunités. La Carac a démontré la force de ses atouts qui lui permettent de rester maître de ses choix : sa solidité financière, sa gouvernance efficace, ses équipes mobilisées et la construction d'un projet stratégique à dix ans. L'installation dans notre nouveau siège, inauguré en décembre 2018, et le recrutement de nouveaux talents participent aussi à cette nouvelle impulsion.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le projet d'entreprise, « Ambition 2030 » ?

Claude Tarall : Le projet d'entreprise de la Carac a été nommé « Ambition 2030, engagés pour notre avenir », car notre succès viendra de notre capacité à mobiliser nos énergies et nos expertises. C'est une transformation qui vient du cœur de notre organisation et qui implique chacune et chacun. Issu des travaux de réflexion des élus dans le cadre d'un comité « Carac 2021 », « Ambition 2030 » a été présenté en juin 2019 lors de l'Assemblée générale, puis en juillet 2019 aux collaborateurs pour les inclure dans le processus de mise en œuvre. C'est un projet collaboratif, structuré autour de cinq axes de développement et deux axes transverses d'amélioration. Après une phase de structuration du projet et de priorisation des chantiers, nous avons lancé le premier plan triennal (2020-2023) en février 2020. « Ambition 2030 » est un programme d'évolution primordial pour la mutuelle. Nous lui consacrerons 100 millions d'euros sur les dix prochaines années.

Jean-Jacques Berthelé : Avec « Ambition 2030 », nous construisons la Carac de demain. La situation économique, politique et réglementaire est complexe et exige des adaptations très rapides. Dans ce contexte, nous avons des atouts certains sur lesquels nous pouvons nous appuyer : notre expertise, nos valeurs mutualistes fortes et notre solidité économique. Nous avons aussi décelé des axes de développement pour notre portefeuille d'adhérents. « Ambition 2030 » est un projet d'envergure et de réussite ! La Carac a l'ambition de devenir un des fleurons mutualistes de l'épargne retraite en France ; et ce, grâce à une offre pertinente, une grande connaissance du marché, une expertise métier reconnue et une relation de proximité et de conseil qui font la réputation de notre mutuelle.

2019 a été une année dense en termes d'activité. Quel bilan en faites-vous ?

Jean-Jacques Berthelé : L'activité des marchés a été inédite en 2019, avec des taux très bas, voire négatifs, qui ont impacté l'ensemble des marchés, et des marchés actions qui ont été excellents, avec une certaine fébrilité. En raison des taux d'emprunt aussi bas, les organismes bancaires et d'assurances ont vu leur solvabilité s'éroder. La Carac n'a pas fait exception. La direction des investissements a donc procédé à des arbitrages, avec prudence et intelligence, pour conforter nos fonds propres, qui atteignent désormais plus de 1,19 milliard d'euros. Les produits nets des placements se sont élevés à 418 millions d'euros[1].

Claude Tarall : L'année, d'un point de vue commercial, a été excellente, grâce au travail persévérant du réseau de conseillers mutualistes, associé à deux opérations commerciales qui ont connu un fort succès. Pour la première fois, la Carac a offert les frais de versement. Une révolution à 95 ans ! Dans un contexte de taux bas, les adhérents ont été séduits par nos solutions de diversification. Nous avons aussi modernisé nos modes de relation avec eux : digitalisation, bien sûr, mais aussi extension des horaires d'ouverture de nos agences pour répondre à leurs attentes. Nous voulons être proches, peu importe le canal. Ainsi, la collecte a dépassé nos objectifs à 538,72 millions d'euros. C'est 100 millions d'euros de plus par rapport à l'an dernier.

Jean-Jacques Berthelé : C'est vrai que nous sommes très satisfaits de ce résultat et de la confiance de nos adhérents. Cela ne doit cependant pas nous faire oublier les difficultés de gestion des dossiers que nous avons rencontrées et le mécontentement généré. Depuis la fin de l'année 2018, la Carac a accumulé du retard dans le traitement des dossiers, pour deux raisons : une augmentation significative du nombre de décès liée à l'âge de notre portefeuille et l'accélération des évolutions réglementaires. Nous avons donc réagi, en réorganisant le service gestion et en créant un pôle « réclamations ». Cela nous a permis de traiter avec une grande efficacité ce retard et de diminuer le nombre de réclamations.

La Carac, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, s'est engagée dans des initiatives de responsabilité d'entreprise. Quelles sont-elles ?

Claude Tarall : La Carac participe activement à l'essor de l'Économie Sociale et Solidaire depuis de nombreuses années. Rappelons-nous que nous avons créé la première solution d'épargne solidaire, il y a plus de dix ans. De plus, la Carac met en œuvre depuis quelques années une politique de mécénat d'entreprise vers des projets d'innovation sociale ou encore d'accompagnement du handicap, par exemple. Les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques ont de tout temps été au cœur des préoccupations de la mutuelle, même si cela n'a pas toujours été formulé ou inscrit en tant que politique d'entreprise.

Jean-Jacques Berthelé : Par ailleurs, nous déployons une politique environnementale. Notre nouveau siège social a reçu le label Effinergie et nous avons mis en place une démarche de recyclage des déchets. En tant qu'entreprise financière, nous avons continué, en 2019, à structurer notre politique d'Investissement Socialement Responsable. À cet égard, nous proposerons un fonds ISR à nos adhérents en 2020.

En quelques mots, quelles sont les perspectives de la mutuelle pour l'année 2020 ?

Claude Tarall : Comme pour le reste de la société française, le début de l'année 2020 a été marqué par l'épidémie de Covid-19. À l'heure où ces lignes sont écrites, la priorité de la Carac est de participer à l'effort national, de protéger ses collaborateurs et ses élus, tout en accompagnant et en rassurant ses adhérents. Je peux cependant dire que l'année 2020 sera une année de transition, notamment en termes de gouvernance, puisque nous préparons les élections de 2021, le renouvellement du Conseil d'administration et la succession des deux Dirigeants effectifs. Et, bien entendu, nous poursuivons les chantiers de notre premier plan triennal.

Jean-Jacques Berthelé : La Carac a déployé dès le 16 mars 2020 son Plan de continuité d'activité, avec l'objectif de permettre à un maximum de collaborateurs de continuer à travailler dans les meilleures conditions, malgré le confinement. Ce plan avait été éprouvé quelques mois auparavant, lors des grèves des transports en commun. Malgré ce contexte difficile, nous maintenons nos objectifs de développement stratégique.

(1) Produits nets des placements avec unités de compte.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2019

538,72 MILLIONS D'EUROS **DE COLLECTE EN 2019**

Répartition du montant de la collecte

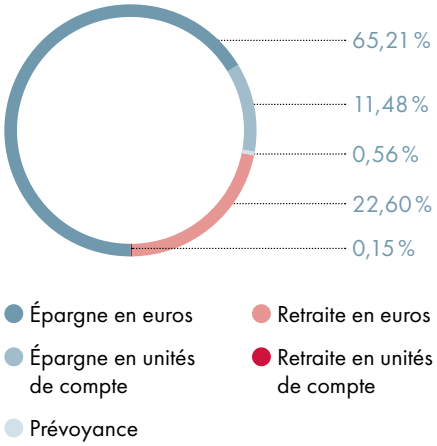

LE RENFORCEMENT **DES FONDS PROPRES**

Plus de 1,19 milliard d'euros de fonds propres, un gage de pérennité. La Carac fait le choix de renforcer sa solidité financière en consolidant ses fonds propres, qui dépassent le milliard d'euros depuis 2017.

Évolution du montant des fonds propres sur cinq ans (en millions d'euros)

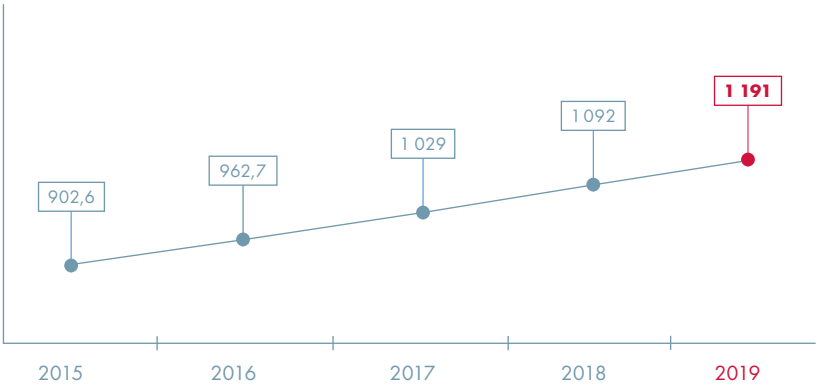

UNE PPE BIEN DOTÉE : 329 MILLIONS D'EUROS

Plus de 329 millions d'euros de provisions pour participation aux excédents. Cette réserve est une preuve de la solidité de la mutuelle et de sa capacité à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents (+67 millions d'euros en un an).

DES INTÉRÊTS PRÉSERVÉS DANS LA DURÉE : **1,80 %**

C'est le taux de rendement net (hors prélèvements fiscaux et sociaux) attribué aux Compte Épargne Carac, Carac Épargne Plénitude, Compte Épargne Famille. Un taux de rendement net de 2,20% a été servi aux détenteurs d'un compte Carac Profiléo (support Sécurité libellé en euros). Ces performances ont été distribuées sans puiser dans les réserves financières de la mutuelle et placent les garanties de la Carac parmi les meilleures sur le marché, le rendement moyen des fonds en euros étant estimé à 1,43%[1].

(1) Source : Profideo du 5 mars 2020.

12,4 MILLIARDS D'EUROS **D'ACTIFS GÉRÉS[2]**

C'est le montant des actifs gérés par la Carac, au 31 décembre 2019, pour le compte de ses adhérents. Les produits nets des placements (y compris immobiliers) s'élèvent à 405 millions d'euros[2] pour l'ensemble du portefeuille Carac.

(2) Hors unités de compte.

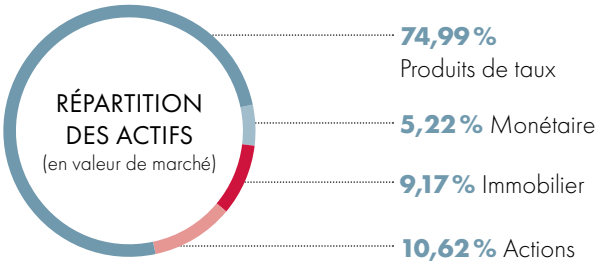

DES CAPITAUX DÉCÈS **RÉINVESTIS**

37,6 % des capitaux décès ont été réinvestis à la Carac en 2019. Ce pourcentage, en baisse par rapport à 2018 (45,5 %), s'explique par la hausse importante des décès en 2019. Le nombre de réinvestissements, quant à lui, reste stable et témoigne de la confiance de l'entourage des adhérents envers la Carac.

5 553

C'est le nombre de nouveaux adhérents à la Carac en 2019.

54 138 ADHÉRENTS **MULTIDÉTENTEURS**

16,21 % des adhérents détiennent plusieurs garanties à la Carac. Ils sont de plus en plus nombreux. Cette tendance constitue une orientation très positive dans le contexte d'enrichissement de l'offre Carac.

375 COLLABORATEURS **UN EFFECTIF STABLE**

La Carac compte en moyenne, en 2019, **375** collaborateurs, dont **181** travaillent au siège, **160** dans le réseau et **34** dans le gardiennage d'immeubles.

La Carac compte, par ailleurs, **61 %** de femmes pour **39 %** d'hommes dans ses effectifs.

404 331 GARANTIES GÉRÉES PAR LA CARAC

11 250 nouvelles garanties ont été souscrites en 2019, dont 55 % par un nouvel adhérent. En 2019, 5 032 garanties (soit 45 %) ont été souscrites dans le cadre d'un multi-équipement.

Top 4 des garanties souscrites en 2019

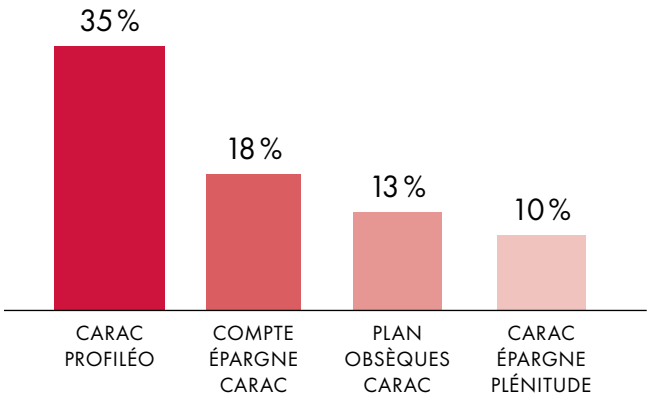

UNE RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ÉQUILIBRÉE **ENTRE ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES PUBLICS**

334 074

C'est le nombre d'adhérents au 31 décembre 2019. L'effectif des adhérents non combattants dépasse légèrement celui des combattants et Anciens Combattants.

48,7 %
162 694 Anciens Combattants

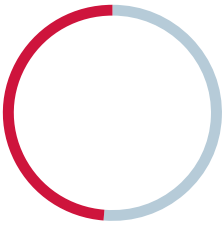

51,3 %
171 380 adhérents non-combattants

2019 EN IMAGES

SKYROCK PLM

La Carac réaffirme son engagement auprès du monde combattant en soutenant la radio numérique Skyrock PLM. Ce partenariat se poursuit jusqu'au 13 juillet 2020.

PARTENARIAT AVEC L'UNAPEI

La Carac a poursuivi son partenariat avec l'Unapei en étant présente au Congrès national de la fédération. De plus, la mutuelle compte l'Unapei, depuis novembre 2019, parmi ses six partenaires associatifs.

VU À LA TÉLÉ !

Pour la première fois à la télévision, la mutuelle a présenté **cinq programmes courts sur les chaînes publiques** de France Télévisions et Radio France, avec pour objectif de répondre aux questions que se posent les Français sur la protection financière.

LE MONDE COMBATTANT 1918-2018 : QUELLE HISTOIRE, QUELLES MÉMOIRES, QUEL DEVENIR ?

La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, en partenariat avec la Carac et sous le haut patronage de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a organisé une journée d'étude portant sur la naissance du mouvement combattant et l'entretien de la mémoire combattante depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

La soirée, à l'issue de l'Assemblée générale, s'est déroulée dans le cadre insolite de l'Atelier des Lumières, à Paris, avec la projection sur les murs de cette ancienne fonderie des images de la *Nuit étoilée* de Vincent van Gogh.

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE AGENCE

La Carac a inauguré une nouvelle agence, située au 163 avenue Achille-Peretti, à Neuilly-sur-Seine, dans les locaux du siège social de la mutuelle.

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

En matière d'investissement, la Carac, représentée par son Président Claude Tarall, a inauguré en juin le nouvel ensemble immobilier du 35 rue Saint-Didier, à Paris.

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de ses actions de mécénat, la Carac participe au financement du Festival ODP, dont les bénéfices sont intégralement reversés à l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France. La mutuelle a également participé à la création d'un club de loisirs au sein du centre mutualiste de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Kerpape, près de Lorient.

Visite du centre de Kerpape.

EN 2019, LA CARAC FÊTAIT SES 95 ANS

CONVENTION DES SALARIÉS

PRÉPARER L'AVENIR

Le 14 novembre 2019, pour parler de l'avenir de la Carac, la mutuelle a réuni l'ensemble de ses salariés lors d'une grande convention au théâtre des Sablons, à Neuilly-sur-Seine. Les grandes orientations du projet d'entreprise « Ambition 2030 » ont été présentées par les responsables et les pilotes des axes stratégiques.

DES OPÉRATIONS ANNIVERSAIRES

Pour l'occasion, la mutuelle a également lancé deux grandes campagnes commerciales, 0 frais sur versement, et proposé de nouvelles unités de compte. Ces opérations ont été couronnées de succès !

1) Claude Tarall, Président de la Carac, introduit la convention.
2) Des séances plénières ont permis d'exposer le projet d'entreprise « Ambition 2030 ».
3) Tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet gourmand pour poursuivre les conversations.

SE PROJETER

IMAGINER L'AVENIR AVEC NOTRE PROJET D'ENTREPRISE

14 UNE GOUVERNANCE EN MOUVEMENT
16 PROJET D'ENTREPRISE « AMBITION 2030, ENGAGÉS POUR NOTRE AVENIR »
18 L'ÉNERGIE ET LA COMPÉTENCE COMME MOTEURS DU CHANGEMENT

IMAGINER L'AVENIR

UNE GOUVERNANCE EN MOUVEMENT

Transformation de la stratégie de la mutuelle, évolution du rôle des délégués et de la représentation des adhérents, performance de la gouvernance… tous ces sujets ont été au cœur de la réflexion des différents comités et groupes de travail des élus de la Carac. Avec un objectif : préparer dès à présent l'avenir de la mutuelle.

LES ÉLUS, MOTEURS DE L'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DE LA CARAC

La Carac vit, depuis la fin de l'année 2018, une période charnière d'évolution de son mode de fonctionnement mutualiste. Pour consulter et impliquer les administrateurs, les délégués et les présidents de conseil de section, différents groupes de travail ont été constitués. Le Président et les Vice-présidents ont également rencontré les présidents de conseil de section en avril et en octobre 2019, pour leur présenter les avancées des différents chantiers.

▶ Le comité « Carac 2021 », ébauche du projet d'entreprise

À la fin de l'année 2018, Claude Tarall, Président de la Carac, a créé un comité temporaire, réunissant des administrateurs et des directeurs opérationnels, pour réfléchir à l'avenir de la mutuelle et proposer des orientations stratégiques pour les dix prochaines années. Animé par le Second Vice-président, Christophe Bayard, le comité « Carac 2021 » s'est réuni en 2018 et au premier semestre 2019, avec au programme plusieurs phases de travail : réflexion, concertation, phase opérationnelle.
À partir de préconisations des conseils de section, le projet d'entreprise « Ambition 2030 » a été lancé lors de l'Assemblée générale en juin 2019.

▶ Les groupes de travail « Élus 2021 » pour redéfinir le rôle électif

Lors de la conférence des présidents de conseil de section de novembre 2018, et à la suite des premières séances de réflexion du comité « Carac 2021 », le Premier Vice-président, Thierry Dauta-Gaxotte, a lancé un chantier, « Élus 2021 ». Ce groupe de travail avait pour mission de répondre aux attentes d'évolution du rôle des élus mutualistes. Son ambition était de définir, aux plans qualitatif, quantitatif et géographique, la future représentation des adhérents de la Carac. Ce travail a associé les élus et les salariés, au siège de la mutuelle et en régions, avec comme objectif une mise en œuvre en 2021.

THIERRY DAUTA-GAXOTTE,
PREMIER VICE-PRÉSIDENT

« Début 2019 a été proposée aux groupes du chantier "Élus 2021" une quarantaine de questions portant sur leur vision des élus pour les années à venir. Ils y ont réfléchi, ont recueilli des idées, ont exprimé des besoins et des attentes. Tout ce travail a permis l'identification des voies à explorer et un document de synthèse a été remis aux Dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux présidents de conseil de section. Fin 2019 ont débuté les travaux sur les statuts et le règlement intérieur de la Carac. Les groupes ont à nouveau été mis à contribution, car ces travaux ont tenu compte de leurs conclusions. Le but est, bien sûr, de mettre ces textes en cohérence avec les objectifs de la Carac pour la décennie qui vient et de les faire valider lors de l'Assemblée générale de 2020. Certes, la démarche semble un peu processionnelle, mais elle facilite l'implication des élus. D'une certaine façon, c'est une preuve de plus de la vitalité de notre système mutualiste. »

CHRISTOPHE BAYARD,
SECOND VICE-PRÉSIDENT, SPONSOR DU PLAN « AMBITION 2030 »

« L'objectif de ce comité, composé d'administrateurs et de collaborateurs de la direction, était de conduire une réflexion pour définir le positionnement de la Carac à l'horizon 2030. Cette réflexion a pris la forme de 18 questions, sur lesquelles nous nous exprimions au fur et à mesure de nos réunions. La formulation des axes stratégiques qui composent "Ambition 2030" est donc la synthèse des réponses apportées à nos questionnements. Tout au long de nos échanges, j'ai tenu à ce que les participants gardent l'esprit ouvert et ne se censurent pas dans leurs propositions. »

LES ORGANES COLLÉGIAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018, les comités statutaires ont revu leurs modalités d'organisation pour favoriser le travail transversal et collaboratif. Le Conseil d'administration du 14 février 2019 a été l'occasion de préciser le rôle de chaque comité et de confirmer un mode de fonctionnement qui implique chaque administrateur dans le développement de la Carac. Chaque comité composé d'élus agit en miroir avec les comités opérationnels.

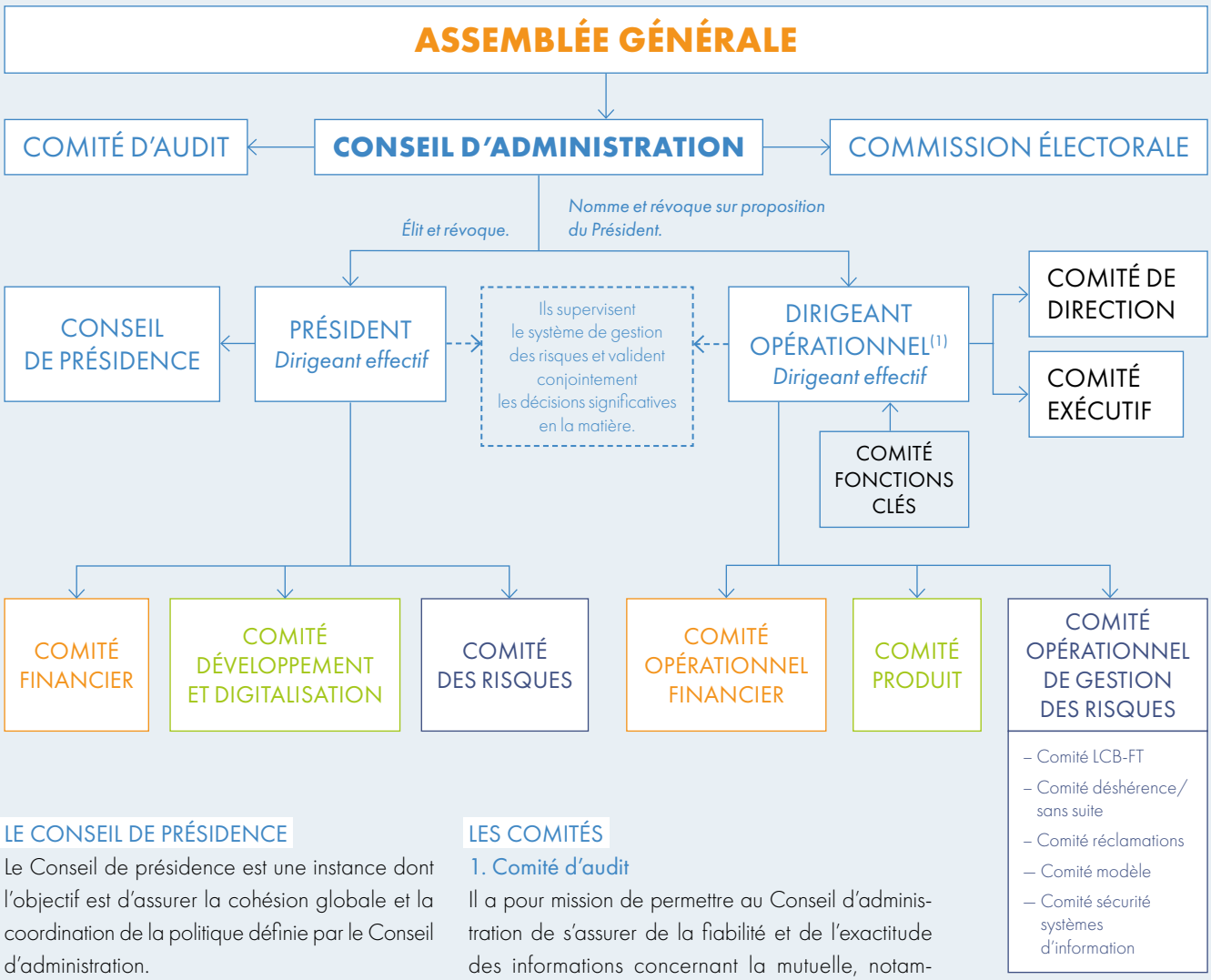

LE CONSEIL DE PRÉSIDENCE

Le Conseil de présidence est une instance dont l'objectif est d'assurer la cohésion globale et la coordination de la politique définie par le Conseil d'administration.

LE COMITÉ TEMPORAIRE CARAC 2021

Le groupe de réflexion « Carac 2021 » a pour mission de mettre en ordre de marche la mutuelle au seuil de la décennie 2021-2030 avec des objectifs stratégiques et en pleine possession de ses moyens humains, techniques, institutionnels et organisationnels.

LÉGENDE

- Développement
- Financier
- Risques

(1) Le Dirigeant opérationnel assiste aux réunions de tous les comités.

LES COMITÉS

1. Comité d'audit

Il a pour mission de permettre au Conseil d'administration de s'assurer de la fiabilité et de l'exactitude des informations concernant la mutuelle, notamment sur le plan financier.

2. Comité financier

Le Comité financier examine tout projet portant sur les orientations en matière d'allocation d'actifs proposées par le département des investissements.

3. Comité des risques

Le Comité des risques a pour mission de permettre au Conseil d'administration d'assurer le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

4. Comité développement et digitalisation

Le Comité développement et digitalisation est une instance dont les missions consistent à étudier les projets d'amélioration de la relation adhérent et de la transformation digitale ; identifier et présenter au Conseil d'administration les projets retenus ; proposer au Conseil d'administration les actions à mettre en œuvre ; soutenir les actions menées par le Dirigeant opérationnel. Il rend compte au Conseil d'administration.

IMAGINER L'AVENIR

PROJET D'ENTREPRISE « AMBITION 2030, ENGAGÉS POUR NOTRE AVENIR »

Le 20 juin 2019, l'Assemblée générale de la Carac a adopté les nouvelles orientations stratégiques pour les dix prochaines années. Baptisé « Ambition 2030 », ce plan structurant doit permettre à la mutuelle d'assurer son indépendance en mettant à profit son expertise et en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

RÉPONDRE CONCRÈTEMENT AUX ATTENTES DES ADHÉRENTS

Après la première phase de formalisation de la réflexion stratégique conduite par le comité « Carac 2021 », la Carac a lancé une phase d'étude et de concertation avec les équipes opérationnelles de juillet 2019 à janvier 2020. À la suite d'entretiens, les axes de travail ont été déclinés en chantiers, lesquels ont été ensuite priorisés dans un premier plan triennal, débuté en février 2020.

TOUS IMPLIQUÉS DANS LA RÉUSSITE DE LA MUTUELLE

La Carac a réuni l'ensemble de ses collaborateurs – du siège et du réseau –, administrateurs et gardiens d'immeuble le 14 novembre 2019, au théâtre des Sablons, à Neuilly-sur-Seine, avec pour objectifs de partager le projet d'entreprise et de susciter l'adhésion et la mobilisation de tous autour du plan « Ambition 2030 ».

UN PROJET FONDÉ SUR DES AXES STRATÉGIQUES

CINQ AXES STRATÉGIQUES

- DÉVELOPPEMENT DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE
- OPTIMISATION DU DISPOSITIF COMMERCIAL ACTUEL
- CRÉATION DU MÉTIER DE GESTIONNAIRE D'ACTIFS POUR COMPTE DE TIERS
- RENFORCEMENT DU CANAL PARTENARIAL
- OUVERTURE VERS LE MARCHÉ DES ENTREPRISES

DEUX AXES TRANSVERSES

- CONDUITE DU CHANGEMENT
- TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

AMBITION 2030
ENGAGÉS POUR NOTRE AVENIR

UNE FEUILLE DE ROUTE ALLIANT RÉFLEXION ET ACTION

ÉLABORATION DE L'AMBITION STRATÉGIQUE
> PREMIER SEMESTRE 2019
- Comité « Carac 2021 »
- Définition de l'ambition en axes stratégiques

STRUCTURATION DE LA MISE EN ŒUVRE
> SECOND SEMESTRE 2019 ET JANVIER 2020
- Groupes de travail
- Étude et priorisation des projets pour chaque axe stratégique
- Construction du premier plan triennal

PREMIER PLAN TRIENNAL 2020-2023
> FÉVRIER 2020
- Démarrage opérationnel des projets
- Évaluation et suivi

100 MILLIONS D'EUROS EN 10 ANS

C'est le montant consacré au projet d'entreprise « Ambition 2030 ».

Claude Tarall,
Président de la Carac

Notre institution quasi centenaire a démontré sa solidité et son efficacité ; elle doit à présent se moderniser. Le succès dépendra de notre capacité collective à mobiliser notre énergie, nos expertises et notre connaissance de l'entreprise et de son environnement.

Jean-Jacques Berthelé,
Directeur général

Nous avons souhaité que la mise en œuvre d'« Ambition 2030 » se traduise en un projet d'entreprise coconstruit avec les collaborateurs de la Carac. Il est important que chacun d'entre eux apporte sa pierre à l'édifice. C'est ce que nous voulons exprimer avec « Engagés pour notre avenir ». La réussite de ce plan est l'affaire de tous.

LÉGENDE

Entourant les deux Dirigeants effectifs, Claude Tarall, Président, et Jean-Jacques Berthelé, Directeur général, les responsables et pilotes des axes stratégiques.

À leur droite (de gauche à droite) :

En haut, Frédéric Albrand, pilote, et Jean-Marc Mallet, responsable, de l'axe Performance opérationnelle ; Christophe Bayard, sponsor du projet « Ambition 2030 ».
En bas : Ali Frain, pilote des axes Marché des entreprises et Partenariats ; Thierry Dauta-Gaxotte, responsable de l'axe Marché des entreprises ; Fabrice Hammouche, pilote de l'axe Gestion d'actifs pour compte de tiers (absent de la photo : Frédéric Garde, responsable de l'axe).

À leur gauche (de gauche à droite) :

En haut : Mickael Suet et Olivier Beaufils, copilotes de l'axe Développement commercial ; Bruno Gabellieri, responsable de l'axe Partenariats.
En bas : Agnès Berg, responsable, et Myriam Souveton, pilote, de l'axe Transformation numérique ; Niad Christ, responsable, et Isabelle Genest, pilote, de l'axe Conduite du changement.

IMAGINER L'AVENIR

L'ÉNERGIE ET LA COMPÉTENCE COMME MOTEURS DU CHANGEMENT

Un projet d'entreprise, quel qu'il soit, ne réussit qu'avec l'implication de tous, salariés et élus. La Carac s'est donné les moyens financiers et techniques de se transformer dans les dix prochaines années. Elle s'appuie aussi, avec confiance, sur le dynamisme et l'expertise de toutes ses équipes, sponsors et pilotes, qui œuvrent aujourd'hui pour déployer les projets.

POINTS DE VUE SUR LE PROJET D'ENTREPRISE « AMBITION 2030 »

NIAD CHRIST, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE / RESPONSABLE DE L'AXE CONDUITE DU CHANGEMENT

Ce projet d'entreprise prépare et garantit l'avenir de la Carac et le succès de son positionnement sur son cœur de métier : l'épargne, la retraite et la prévoyance. La clé de la réussite ? L'engagement des collaborateurs. Sans eux, rien ne sera possible. Pour s'impliquer dans un projet d'entreprise, il faut avant tout le comprendre et se l'approprier. À nous de bien communiquer pour créer les conditions d'une confiance réciproque, indispensable à la mobilisation de tous.

ISABELLE GENEST, RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION / PILOTE DE L'AXE CONDUITE DU CHANGEMENT

Le succès du plan « Ambition 2030 » repose sur notre capacité à mobiliser nos énergies et notre expertise pour créer la Carac de demain. Pour réussir la conduite du changement, de nombreux challenges sont à relever : susciter l'adhésion de tous, à tous les niveaux de la mutuelle, créer de nouvelles façons d'informer et de communiquer pour que chacun puisse s'approprier les grands enjeux, s'exprimer sur les sujets qui le concernent et apporter sa contribution.

FRÉDÉRIC ALBRAND, DIRECTEUR JURIDIQUE ET CONFORMITÉ / PILOTE DE L'AXE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Comment fédérer toutes les parties prenantes de l'entreprise ? En présentant une vision à long terme, porteuse à la fois de stabilité et de progrès. La mobilisation de tous, l'esprit d'équipe, la recherche du bien commun, tous ces ingrédients sont réunis dans le projet d'entreprise « Ambition 2030 ».

MYRIAM SOUVETON, RESPONSABLE MARKETING ET DIGITALISATION / PILOTE DE L'AXE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

« Ambition 2030 » est un plan ambitieux et mobilisateur, qu'il est essentiel et vital de mettre en œuvre si nous voulons nous adapter aux mutations de notre marché. C'est un chantier très motivant, une étape importante dans l'histoire de la Carac.

FABRICE HAMMOUCHE, DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS / PILOTE DE L'AXE GESTION D'ACTIFS POUR COMPTE DE TIERS

Les évolutions réglementaires, la loi Pacte, la réforme des retraites et l'environnement économique actuel constituent de nombreux défis, mais sont également source d'opportunités pour la Carac. « Ambition 2030 », c'est donc aussi l'affirmation d'une ambition forte : celle, pour la Carac, de se moderniser pour faire face à ces enjeux, tout en conservant son ADN mutualiste et son indépendance. « Ambition 2030 » constitue un véritable challenge.

ALI FRAIN, RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PARTENARIATS, DIVERSIFICATION ET NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS / PILOTE DES AXES MARCHÉ DES ENTREPRISES ET PARTENARIATS

Piloter l'axe Partenariats ou celui du Marché des entreprises, c'est avant tout « oser ». Oser le changement, celui de l'innovation, et entreprendre ! Ces deux axes de développement exigeront des différents intervenants d'être persévérants, créatifs et fédérateurs. En effet, la plupart des sujets abordés vont demander aux salariés, ainsi qu'à nos élus, une forte implication pour permettre à la Carac de se saisir de ces chantiers afin de développer notre approche sur de nouvelles cibles, produits et modes de distribution.

OLIVIER BEAUFILS, RESPONSABLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES / COPILOTE DE L'AXE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Dans le cadre du projet « Ambition 2030 », sous l'axe Développement commercial, nous envisageons de profondément « moderniser » la Carac, notamment, vis-à-vis de sa relation avec ses adhérents. De nouveaux outils vont fluidifier et améliorer de façon notable notre capacité à être réactifs aux besoins et aux demandes de nos adhérents et prospects. Ne s'agissant que d'instruments, notre réussite sera la conséquence de l'implication de l'ensemble de ceux qui porteront ces projets et éprouveront, en situation, leur efficacité.

MICKAEL SUET, RESPONSABLE DU RÉSEAU COMMERCIAL / COPILOTE DE L'AXE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Le réseau commercial est conscient de sa chance de participer à un projet d'entreprise de l'envergure du nôtre. Chacun a bien compris son rôle et l'importance du travail en transversalité. Pour moi, les maîtres mots sont la transparence et la bonne communication entre toutes les parties prenantes du projet.

AMBITION 2030 carac
ENGAGÉS POUR NOTRE AVENIR

PERSPECTIVES 2020 : LANCEMENT DU PREMIER PLAN TRIENNAL

Débutées et présentées en juillet 2019 aux salariés, les premières phases de réflexion et de cadrage des axes stratégiques du projet d'entreprise « Ambition 2030 » se sont terminées en janvier 2020. Elles sont suivies par la mise en œuvre du premier plan triennal, à partir de février 2020.

TRAVAILLER EN MODE PROJET

Pour réussir ce premier plan triennal (2020-2023), des projets prioritaires ont été sélectionnés dans les cinq axes stratégiques et les deux axes transverses. Leur réalisation est planifiée pour les trois prochaines années. L'accent a été mis sur le travail collaboratif et transverse entre les différentes directions, en décloisonnant les services.

LE RÔLE PIVOT DES MANAGERS

Mis en place au second semestre 2019, les « Cafés des managers » sont des ateliers qui ont pour objectif de favoriser la coélaboration et l'adhésion des managers au plan « Ambition 2030 », relais essentiel auprès de leurs équipes. Partage des avancées du projet et des chantiers, intervention d'experts extérieurs et travail en ateliers sont au programme pour mener une réflexion collective essentielle à la réussite du plan.

SE MOBILISER

TOUJOURS MIEUX SERVIR LES ADHÉRENTS

22 ÊTRE À L'ÉCOUTE DES ATTENTES DES ADHÉRENTS
24 S'IMPLIQUER DANS LA RELATION AVEC LES ADHÉRENTS
26 PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET PERTINENTES

TOUJOURS MIEUX SERVIR LES ADHÉRENTS

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES ATTENTES DES ADHÉRENTS

En 2019, la Carac a été confrontée à une augmentation des dossiers à gérer et à des modifications réglementaires complexes. La mutuelle a donc fait évoluer ses pratiques pour répondre au mieux aux attentes de conseil et de prise en charge de ses adhérents.

LA GARANTIE D'UNE GESTION FINANCIÈRE PERTINENTE ET À LONG TERME

Depuis plus de 95 ans, la Carac gère avec une vision sur le long terme les intérêts de ses adhérents. En 2019, la stratégie financière de la mutuelle n'a pas dérogé à la règle. La Carac a fait à nouveau preuve de prudence dans un contexte économique complexe, alliant des taux d'emprunt bas, voire négatifs, et un marché actions très fort. Les ventes de certains actifs actions et immobiliers ont généré des résultats financiers confortables, accentuant la robustesse de la mutuelle.

UN ÉQUILIBRE INTELLIGENT ENTRE GESTION EN AUTONOMIE ET RELATION DE PROXIMITÉ

Les adhérents de la Carac ont fait évoluer leurs habitudes de gestion de leur épargne. Ils souhaitent désormais plus d'automatisation et d'autonomie pour la gestion courante de leurs contrats. La mutuelle adapte donc ses pratiques avec deux objectifs : apporter à ses adhérents une meilleure qualité de service, d'une part, et également affranchir les conseillers mutualistes de tâches administratives. Ils peuvent ainsi se concentrer sur l'essentiel, le conseil. Mais une gestion autonome demande aussi une information régulière. C'est pourquoi les relevés de compte ont été révisés. À partir de janvier 2020, ils sont envoyés chaque trimestre.
Cependant, si la digitalisation des échanges accompagne la relation directe entre les conseillers mutualistes et les adhérents, elle ne la remplace pas.

Ainsi, la Carac a étendu ses heures d'ouverture d'agence pour accueillir plus facilement les prospects et adhérents actifs, non disponibles en journée. Grâce à ces amplitudes horaires plus larges, le réseau commercial a aussi la possibilité d'organiser plus aisément des réunions d'information et des animations commerciales en agence.

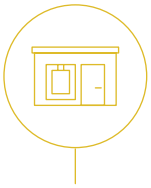

Désormais, les agences Carac sont ouvertes de manière unifiée : de 9 h 30 à 18 h 30 *tous les jours de la semaine,* de 18 h 30 à 20 h 30, *en nocturne, le jeudi soir, et* chaque deuxième samedi matin *du mois,* de 9 h 30 à 12 h 30.

DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR PLUS D'AUTONOMIE DE GESTION

1. **La signature des documents sur tablette tactile** en agence, anticipant la mise en place de la signature électronique.
2. **Les échanges par courriels,** un premier pas vers une dématérialisation de la gestion des contrats.
3. Un processus de **création automatique du compte sur l'espace adhérent,** qui prévoit l'envoi d'un courriel automatique pour activer son compte. Ce processus est en cours de développement et sera mis en œuvre dans le courant de l'année 2020.
4. Des fonctionnalités complémentaires de l'extranet adhérent, comme **la possibilité d'imprimer les pages directement depuis la page web de l'espace adhérent,** ou le changement d'adresse sans avoir à remplir un document papier.

LA CARAC SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

+6,8 % D'ABONNÉS
à la page Facebook
carac.epargne

+37,2 % D'ABONNÉS
au compte Twitter
@carac_epargne

+37,4 % D'ABONNÉS
à la page Linkedin
Carac

TOP 3 DES POSTS LES PLUS VUS

1

JUIN 2019
Deuxième épisode de la série éditée par la Carac intitulé *Backstage ODP* sur les coulisses du Festival ODP.
→ **6 925 personnes atteintes sur Facebook**

2

JUILLET 2019
Participation de Claude Tarall à la journée d'étude sur le monde combattant entre 1918 et 2018, organisée par la Mission du centenaire.
→ **6 744 personnes atteintes sur Twitter**

3

DÉCEMBRE 2019
Promotion du séminaire des responsables du réseau commercial de la Carac.
→ **1 460 personnes atteintes sur Linkedin**

INFORMER LES ADHÉRENTS SUR LES THÈMES FINANCIERS ET LA VIE MUTUALISTE

En 2019, la Carac a poursuivi son effort d'information auprès des adhérents et du grand public sur les sujets de culture financière. La Carac a ainsi publié la cinquième édition de son baromètre sur l'entraide familiale, avec un focus sur les aidants familiaux de personnes en situation de handicap. Elle a continué à traiter de sujets de société, en lien avec les intérêts des adhérents, dans son magazine *Carac mag*.
La mutuelle a également relayé l'information financière et l'actualité des associations qu'elle soutient sur ses supports de communication, et particulièrement sur les réseaux sociaux. En juin 2019, elle a ainsi programmé un jeu-concours pour faire gagner des places pour le Festival ODP, dédié à la cause des orphelins des sapeurs-pompiers. Ce jeu a connu un fort succès sur le réseau social Facebook.
Enfin, elle a organisé et participé à des événements d'information, comme les « Rendez-vous d'avenir » ou encore le Salon des seniors, durant lequel elle a animé quatre conférences sur l'épargne et la retraite. Elle est également intervenue dans des colloques sur l'Économie Sociale et Solidaire, ou bien sur la mémoire combattante.

Le nouveau stand de la Carac inauguré au Salon des seniors, du 3 au 6 avril 2019 Porte de Versailles, à Paris.

TOUJOURS MIEUX SERVIR LES ADHÉRENTS

S'IMPLIQUER DANS LA RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

Les évolutions réglementaires successives imposées aux assureurs visent à toujours mieux protéger les intérêts des consommateurs. Elles ont été, à chaque fois, l'occasion pour la Carac de perfectionner ses méthodes et ses connaissances, pour améliorer la qualité et la pertinence du service rendu à ses adhérents.

FOURNIR LE MEILLEUR CONSEIL TOUT AU LONG DE LA VIE DU CONTRAT

▶ Des outils de conseil qui évoluent

Avec les modifications réglementaires (directive sur la distribution d'assurance ou DDA, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou LCB-FT, etc.), les outils d'aide au conseil ont évolué. Ils ont été automatisés pour faciliter le travail des conseillers mutualistes et leur permettre de se concentrer sur les enjeux de relation adhérent. Ainsi, le logiciel de collecte d'informations pour déterminer le profil d'investisseur, l'ENTEC (Entre Nous Tout Est Clair), a été largement modifié. Il intègre des filtres et des messages d'alerte en matière de cohérence entre les besoins d'épargne de l'adhérent, son profil, ses connaissances en culture financière, et la régularité de la provenance des fonds. Les préconisations sont désormais automatiquement rédigées et présentées à l'adhérent, avec une liste de propositions de solutions compatibles avec ses objectifs d'épargne.

Cette automatisation permet également, au-delà d'un conseil personnalisé, la vérification des données, exclut les erreurs d'interprétation, et facilite un contrôle immédiat. Par ailleurs, une grande campagne de connaissance des adhérents s'est poursuivie en 2019, à la fois pour répondre aux exigences de la réglementation contre le blanchiment, mais aussi pour mettre à jour les informations personnelles relatives aux adhérents. Car mieux connaître les adhérents, c'est avoir la possibilité de mieux les servir.

▶ Des conseillers mutualistes engagés dans leur relation avec les adhérents

La Carac a pour mission de fournir le conseil le plus pertinent et le plus honnête à ses adhérents. C'est pourquoi les conseillers mutualistes ne sont pas rémunérés à l'objectif de vente par produits. Déchargés de certaines tâches administratives, traitées désormais automatiquement, ils peuvent mettre leur temps à profit pour accompagner les adhérents dans l'évolution de leurs contrats, selon leurs projets de vie. Pour s'assurer de leur expertise et de la justesse de leurs recommandations, les conseillers du réseau sont formés tout au long de l'année sur les solutions Carac, mais aussi sur le contexte réglementaire financier.

La Minute de l'épargne, une série de vidéos diffusée du 29 avril au 3 mai 2019 sur les chaînes de France Télévisions mettant en scène la relation de la Carac avec ses adhérents : conseil, proximité et expertise.

AMÉLIORER LA GESTION DES DOSSIERS ET DES RÉCLAMATIONS

▸ Le pôle gestion réorganisé pour parfaire la qualité de service

Au cours de l'année 2019, le département de gestion des contrats a été réorganisé, pour améliorer le service rendu aux adhérents et réduire les délais de traitement. En effet, depuis plusieurs années, différents facteurs ont impacté la gestion des dossiers, dont les évolutions réglementaires complexes et l'augmentation du nombre de dossiers de succession, liée au vieillissement de la population des adhérents. Désormais, quatre équipes se répartissent les portefeuilles, suivant les régions commerciales. Chaque gestionnaire prend la responsabilité de la résolution des cas qui lui sont affectés, en lien permanent avec le réseau commercial. Par ailleurs, toutes les procédures sont en cours de mise à jour depuis septembre 2019, avec la volonté de les intégrer dans un processus continu ou un outil de *workflow* qui sera sélectionné au cours de l'année 2020. Les objectifs : une meilleure réactivité, une plus grande traçabilité des interventions et une haute qualité du service rendu. Cette démarche de modernisation, inscrite dans le projet d'entreprise « Ambition 2030 », automatisera les procédures et développera l'autonomie des gestionnaires dans le traitement de leur portefeuille.

▸ Un processus de réclamation revu

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation, un pôle réclamations a été créé pour prendre en charge les demandes des adhérents mécontents. Selon les recommandations de l'ACPR, ce pôle devient indépendant du service gestion et du réseau commercial, pour résoudre avec impartialité les réclamations des adhérents. Désormais, un accusé de réception est envoyé dans les dix jours suivant une réclamation, avec la garantie d'un traitement dans les meilleurs délais.

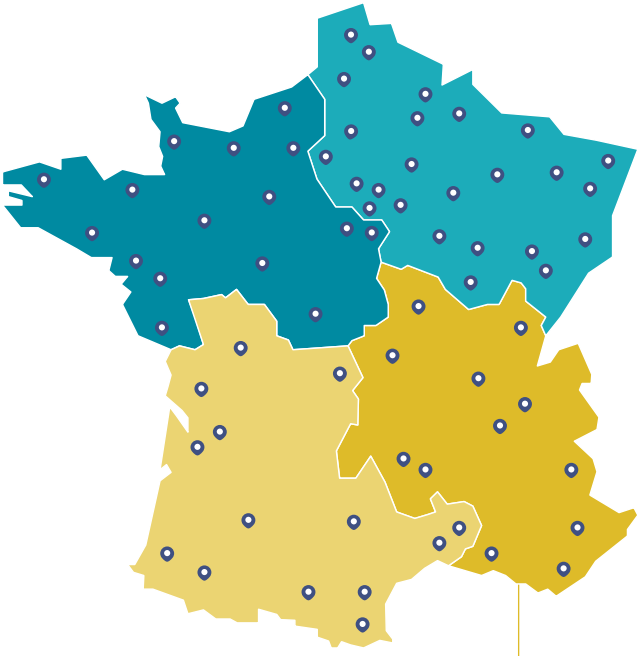

LE RÉSEAU CARAC, C'EST

4 RÉGIONS COMMERCIALES

85 CONSEILLERS MUTUALISTES ET **40** ASSISTANTS COMMERCIAUX.

UNE NOUVELLE AGENCE CARAC A OUVERT EN 2019

L'agence de Neuilly-sur-Seine, rattachée au siège social de la mutuelle. C'est une agence pilote : modularité de son aménagement, installation en vitrine d'écrans numériques qui diffusent des publicités et des informations sur la mutuelle. Il est prévu d'en déployer dans six autres agences en 2020.

En outre, une procédure spécifique a été mise en œuvre pour les adhérents qui contactent la Carac *via* les réseaux sociaux, afin qu'ils soient réorientés vers les bons interlocuteurs. À la fin de l'année 2019, grâce aux nouvelles procédures de gestion, le nombre de réclamations a fortement diminué, tout comme celui des dossiers en déshérence.

TOUJOURS MIEUX SERVIR LES ADHÉRENTS

PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET PERTINENTES

En 2019, la Carac a dépassé son objectif de collecte auprès de ses adhérents. Grâce aux efforts conjugués de la direction du développement commercial et des campagnes promotionnelles réalisées par le service marketing, la mutuelle a perçu près de 539 millions d'euros de chiffre d'affaires.

DÉVELOPPER SES PARTENARIATS POUR RESTER PROCHE DES PUBLICS AFFINITAIRES

En 2019, la Carac a continué sa politique de partenariats dans le cadre du développement commercial auprès de cibles spécifiques.

NOS PARTENAIRES DE DISTRIBUTION

NOS PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

▶ Accompagner les personnes vulnérables et celles en situation de handicap

Depuis plusieurs années, la Carac s'implique dans une démarche de protection financière des personnes en situation de vulnérabilité (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, etc.) ou en situation de handicap. 2019 a vu l'élargissement du partenariat avec la fédération Unapei, qui regroupe les familles, amis, professionnels, soignants des personnes handicapées mentales et psychiques. Depuis novembre 2019, cette fédération fait partie des six partenaires associatifs de la mutuelle dans le cadre de l'épargne solidaire. Par ailleurs, la mutuelle était présente au Congrès de l'Unapei, en mai 2019, à Lyon. Le partenariat tripartite avec l'Unapei et le Crédit Coopératif se poursuit lui aussi, avec la diffusion auprès des associations tutélaires de la solution Carac Épargne Vivre Ensemble. De plus, la mutuelle est en relation avec Tutelle au Quotidien, organisme qui accompagne les tuteurs et curateurs dans leur mission. Les mandataires judiciaires sont également invités à des réunions d'information pour la protection financière des personnes dont ils ont la charge, qu'ils soient indépendants ou préposés d'établissement. La Carac est reconnue par tous ces interlocuteurs pour ses valeurs et sa démarche personnalisée auprès des familles. Le travail mené en 2019 dans le cadre d'« Ambition 2030 » ouvre une réflexion sur la nécessité de développer une démarche auprès de structures professionnelles qui accompagnent les personnes vulnérables, en transposant l'approche actuelle de la mutuelle pour les publics individuels.

▶ Défendre les intérêts des combattants

La Carac continue de défendre les intérêts des combattants d'hier et d'aujourd'hui, que ce soit dans le cadre de la RMC, ou bien en leur proposant des solutions adaptées à leur situation. C'est pourquoi, depuis le 15 novembre 2018, la mutuelle est reconnue « Partenaire de la Défense nationale ».

5e ÉDITION DE L'ÉTUDE ENTRAIDE FAMILIALE AVEC LE SOUTIEN DE L'UNAPEI

La mutuelle a édité la cinquième édition de son baromètre et de son étude sur l'entraide familiale, avec un focus sur les aidants familiaux de personnes en situation de handicap. L'étude révèle les difficultés financières, sociales et psychologiques des aidants familiaux, souvent méconnues.

La Carac a présenté ses solutions aux sapeurs-pompiers lors de l'Assemblée générale de l'UDSP 45.

La Carac participe à des journées d'information et instaure des permanences au sein de différentes casernes des Armées afin d'apporter ses solutions aux combattants et à leur famille. Elle a, par ailleurs, signé un partenariat d'indication avec Unéo, mutuelle de santé destinée aux militaires et à leur famille. La Retraite Mutualiste du Combattant est proposée aux adhérents éligibles d'Unéo. Ceux-ci sont ensuite mis en relation avec le réseau commercial de la Carac. Pour être connue et reconnue par les Opex, la mutuelle a également participé à la création d'une radio numérique dédiée aux militaires en opération et à leur famille : Skyrock PLM.

▶ Agir auprès des sapeurs-pompiers et des gendarmes

Depuis plusieurs années, la Carac s'investit dans la promotion de ses solutions auprès de différentes corporations telles que les sapeurs-pompiers et les gendarmes. Concernant les soldats du feu, une approche individuelle a été privilégiée. La Carac a participé à des actions en direction de ce public, comme le Festival de musique ODP, dont les bénéfices sont reversés à l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France. La Carac dispose d'un stand de promotion durant le temps de la manifestation. Elle est également présente aux congrès départementaux ou lors de réunions d'information dans les centres de secours. La mutuelle a, en outre, renforcé ses actions auprès des gendarmes, en multipliant les réunions d'information et les permanences au sein des casernes.

COMPLÉTER ET PROMOUVOIR LES SOLUTIONS DE LA CARAC

Tout d'abord en 2019, la mutuelle a complété son offre multisupports Profiléo en ajoutant de nouvelles unités de compte (UC), qui sont désormais au nombre de six. Cette évolution a été accompagnée de deux campagnes promotionnelles, dans le cadre des 95 ans de la Carac, en avril et en septembre. Pour la première fois, la mutuelle offrait les frais de versement à ses adhérents et à ses prospects, sur différentes solutions d'assurance vie. Ces campagnes ont stimulé la collecte pour l'année 2019, tant pour Carac Profiléo que pour la RMC. Parallèlement à ces campagnes promotionnelles, et pour augmenter sa notoriété auprès du grand public, la Carac a financé une campagne de programmes courts, sur les chaînes de France Télévisions et de Radio France, diffusée du 29 avril au 3 mai 2019, et a ainsi présenté ses solutions en matière de protection financière.

UNE MUTUELLE RECONNUE

La rédaction du magazine Le Revenu a décerné deux trophées d'or à la Carac :

- *le trophée du **meilleur fonds en euros** à Carac Profiléo ;*
- *le trophée du **meilleur contrat depuis 20 ans** au Compte Épargne Carac.*

La Carac a créé trois nouveaux supports en unités de compte pour favoriser la diversification de l'épargne.

SE RÉINVENTER
SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE POUR NOUS TRANSFORMER

29 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT
30 STRUCTURER ET CONSOLIDER LA NOUVELLE ORGANISATION
32 UNE GESTION FINANCIÈRE PÉRENNE ET PRUDENTE

SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE POUR NOUS TRANSFORMER

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

La Carac sait que la réussite de son projet d'entreprise « Ambition 2030 » repose sur ses forces vives, ses collaborateurs. C'est pourquoi la politique de ressources humaines les guide dans ce processus de transformation et de développement de la mutuelle.

LA FORMATION, PRINCIPAL VECTEUR DE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

La Carac évolue dans un environnement professionnel, celui des métiers de l'assurance vie et de l'épargne, très réglementé et compétitif. Pour maintenir le haut niveau de compétence et d'expertise de ses collaborateurs, la mutuelle investit beaucoup dans leur formation. Elle lui a consacré près de 5,52 % de sa masse salariale en 2019. Les sessions sont soit dispensées en interne, par les formateurs de la Carac, soit réalisées en externe par des organismes, à toutes les échelles de la mutuelle. Ainsi, la Carac a organisé, cette année encore, une grande campagne de formation sur les évolutions réglementaires auprès d'une majorité des salariés. 87 % des collaborateurs ont participé aux sessions sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). Le réseau commercial a été sensibilisé aux principales caractéristiques de la directive sur la distribution d'assurance (DDA), avec des modules en e-learning. En 2020, dans le cadre de son projet d'entreprise, la Carac envisage d'investir dans la formation de ses salariés à la hauteur de 10 % de la masse salariale.

LA FORMATION DES SALARIÉS

Nombre de salariés formés **375**	*Nombre de formations* **66**
Nombre d'heures de formation **13 939**	*Nombre de stages de formation* **2 161**

RESSOURCES HUMAINES

En 2020, la mutuelle souhaite **recruter près de 80 nouveaux collaborateurs,** soit près de 20 % d'augmentation de sa masse salariale.
Pour attirer de nouveaux talents, la Carac va profiter de l'élan de son projet d'entreprise pour développer sa marque employeur, et ainsi communiquer sur les projets majeurs de l'entreprise.

CONTINUER À S'ENGAGER POUR L'INCLUSION

La Carac est investie dans une politique de ressources humaines qui souhaite offrir sa chance à tous. La mutuelle comptait ainsi, en 2019, 22 personnes en situation de handicap, soit un taux d'emploi au-delà de l'obligation légale. Dans le cadre de sa campagne de recrutement en 2020, le service de ressources humaines restera attentif au respect de ses engagements et intégrera une politique « handicap » dans ses processus d'embauche.

22 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SALARIÉES À LA CARAC

SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE POUR NOUS TRANSFORMER

STRUCTURER ET CONSOLIDER LA NOUVELLE ORGANISATION

Sous la double impulsion de la mise en conformité réglementaire et de la nécessité de moderniser ses pratiques pour s'adapter aux évolutions des métiers de l'assurance vie et de l'épargne, la Carac a revu en profondeur ses modes de fonctionnement, qu'ils soient organisationnels ou techniques.

UNE RÉORGANISATION POUR TRAVAILLER EN TRANSVERSALITÉ

Au second semestre 2019, sous l'impulsion de son Conseil de présidence, la mutuelle a mis en place une nouvelle organisation avec une redistribution des services au sein des différentes directions, pour s'adapter à la transversalité nécessaire au projet d'entreprise « Ambition 2030 » et répondre à ses enjeux stratégiques à dix ans. Pour sa mise en œuvre, les instances de représentation des salariés ont été consultées (CE, CHSCT et CSE). Trois nouvelles directions ont été créées : de l'inventaire, de la transformation stratégique et une direction générale adjointe. Cette organisation valorise aussi des profils jeunes à la tête des directions. Les approches différentes selon les générations produisent des apports bénéfiques. Par ailleurs, de nouveaux collaborateurs ont rejoint la mutuelle, apportant des idées neuves et des pratiques innovantes, qui se sont associées à la connaissance et à l'expérience des collaborateurs de longue date.

FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE TRAVAIL ET LES PRATIQUES MANAGÉRIALES

En février 2019, plusieurs accords ont été signés entre les partenaires sociaux de l'entreprise, notamment dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO), du forfait jour et du télétravail. L'objectif résidait dans le développement des pratiques de travail à distance pour les fonctions les plus autonomes et qui ne nécessitent pas de présence physique continuelle. Le télétravail s'est mis en place durant toute l'année 2019. Le constat, après plusieurs mois d'instauration, se révèle très positif : la qualité et la productivité des collaborateurs se sont améliorées, tout en leur permettant de mieux équilibrer le temps consacré à leur vie professionnelle et personnelle. Le télétravail a été un atout important pour maintenir, durant la période du confinement total, une partie des activités de la Carac.

LA MISE EN CONFORMITÉ ET LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS

En 2019, la Carac a poursuivi sa démarche de mise en conformité réglementaire, tout d'abord dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les compétences du délégué à la protection des données (DPO) ont été certifiées conformément au référentiel de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Par ailleurs, en 2019, la loi Pacte entrait en vigueur. Suivant les recommandations de l'ACPR, la Carac a réajusté ses procédés concernant la publicité, le devoir de conseil et les réclamations. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), la Carac a poursuivi sa démarche de connaissance des adhérents et ses contrôles sur les opérations à risques. L'actualisation des données, qui permet de faire le point avec les adhérents sur leur situation, se révèle également une opportunité pour mieux les servir en matière de gestion des dossiers et de propositions de solutions et de services adaptés.

Pour garantir la compréhension et le suivi de ces mises en conformité, la direction juridique et conformité émet un bulletin de veille réglementaire

CRÉATION DE TROIS NOUVELLES DIRECTIONS

- Direction générale adjointe
- Transformation stratégique
- Inventaire

Mise en place du télétravail tout au long de l'année 2019

mensuel, accessible aux salariés et aux administrateurs. En 2019, le DPO a dispensé une journée de formation en matière de données personnelles à tous les salariés et administrateurs. Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces changements, des contrôles de conformité internes ont été réalisés tout au long de l'année 2019.

L'OPTIMISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

Le département des systèmes d'information a participé pleinement à la mise en conformité réglementaire et à la protection des données. Le pôle SI a accompagné les différents services dans l'optimisation de leurs outils, pour la gestion des dossiers et le conseil aux adhérents ou encore le reporting décisionnel. De plus, suivant une note de risque informatique émise par l'ACPR sur la sécurité face à la cybercriminalité, les services ont mesuré les écarts entre les préconisations des autorités de contrôle et les pratiques de la Carac. Les résultats sont encourageants et ont mené à la formalisation des procédures.

176 %

C'est le ratio de solvabilité en 2019

LA FIABILITÉ DE L'INFRASTRUCTURE ET LA GESTION DES RISQUES

▶ Production d'une information financière fiable

Au cours de l'année 2019, la Carac a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action ayant pour objectif la mise en place d'un arrêté anticipé des comptes annuels *(fast close)*. Pour rappel, la Carac est tenue depuis septembre 2018 de produire annuellement et trimestriellement les états de stabilité financière (« FSB »). Le respect de ces nouvelles échéances a nécessité la révision des principaux processus de clôture par l'intermédiaire d'ateliers tout au long de l'année 2019, ainsi que la formalisation et la planification de leur exécution. L'arrêté anticipé des comptes annuels au 31 décembre 2019 s'est déroulé avec succès ; il a permis de répondre dans les délais aux exigences réglementaires de stabilité financière.

▶ Garantie du ratio de solvabilité de la mutuelle

Au 31 décembre 2019 et malgré un environnement de taux bas inédit, le ratio de solvabilité de la Carac est de 176 %, et ce grâce à la mise en œuvre, dès le début du mois de septembre 2019, d'un plan d'action d'envergure, comprenant la réduction de l'exposition actions et la réduction de l'écart actif/passif.

L'ACPR a publié le 28 janvier 2020 une note présentant les modalités des calculs prudentiels (calcul économique de la PPE admissible) concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie *(Journal Officiel* du 28 décembre 2019) et qui s'appliquent à l'ensemble des organismes soumis au Code des assurances. Dans le cas où ce dispositif serait applicable à la Carac, le ratio de solvabilité, prenant en compte le retrait de la PPE admissible (calcul économique) des engagements, serait de 220,17 %.

▶ Plan de continuité d'activité

Le Plan de continuité d'activité est un dispositif organisationnel et technique qui vise à limiter l'impact potentiel d'un événement majeur. En amont de la grève dans les transports du mois de décembre 2019, la Carac a déclenché son Plan de continuité d'activité. Le dispositif mis en place a ainsi permis à la Carac de limiter l'impact de la grève à la fois sur son activité et plus particulièrement sur la clôture comptable et prudentielle qui, pour la première fois, a été effectuée en anticipé *(fast close)*. La Carac a offert à ses collaborateurs la possibilité de réaliser leurs activités depuis leur domicile lorsque celles-ci étaient compatibles avec le travail à distance. Plus de 70 collaborateurs supplémentaires ont été équipés d'ordinateurs portables. Chaque administrateur de la Carac disposant d'une tablette numérique, la visioconférence a pu être généralisée dans le cadre des comités opérationnels institutionnels et du Conseil d'administration, et ainsi garantir la tenue de l'ensemble des comités.

SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE POUR NOUS TRANSFORMER

UNE GESTION FINANCIÈRE PÉRENNE ET PRUDENTE

Après une année de baisse des taux et d'instabilité des marchés, 2019 s'est achevée sur un point haut en termes de valorisation des actifs et sur une remontée des taux depuis leur point bas en août, sur fond de perspectives économiques plus positives. Dans ce contexte, la Carac a poursuivi sa gestion prudente de ses actifs.

UNE GESTION À LONG TERME

En 2019, pour faire face à l'instabilité macro-économique et géopolitique, à la hausse erratique des marchés et à la baisse continuelle des taux jusqu'en août, la Carac a poursuivi sa politique d'allocation à long terme d'actifs, et a profité du comportement exceptionnel des indices boursiers en 2019 pour réduire en fin d'année son allocation en actions. La Carac a également mis en œuvre un programme d'arbitrages immobiliers dont l'objectif est d'accroître la rentabilité de son patrimoine. Grâce à ces ventes d'actifs immobiliers et actions, les plus-values engrangées ont généré une hausse marquée du résultat net de la mutuelle.

UNE ORGANISATION RENFORCÉE

Depuis 2017, la mutuelle déploie et améliore, avec de nouvelles fonctionnalités, son système d'information pour accroître la qualité du suivi des positions, de ses référentiels et de son reporting financier. Dans le cadre du projet d'entreprise, et dans la continuité des évolutions débutées en 2018, une nouvelle direction des investissements a été créée et regroupe le front-office, l'asset management immobilier, le contrôle et le reporting.

Ancien siège de la Carac en travaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ancien siège de la Carac s'inscrit dans la politique ESG de la mutuelle. Il bénéficie donc d'un programme de rénovation et d'une démarche de double certification environnementale en rénovation avec les labels HQE et BREEAM. Pour les obtenir, il faut respecter certains critères comme la gestion des déchets du chantier, le pilotage des installations de chauffage et de ventilation, l'éclairage à leds avec détection de présence, etc.
Budget du chantier : 28 millions d'euros.

AMBITION 2030 ENGAGÉS POUR NOTRE AVENIR

Dans le cadre de son projet d'entreprise, la Carac étudie l'opportunité de créer une activité de gestion pour compte de tiers en s'appuyant, notamment, sur les mêmes professionnalisme et expertise que ceux mis en œuvre pour la gestion des actifs de ses adhérents.

418 MILLIONS D'EUROS

de produits nets des placements financiers en 2019

PRODUITS NET D'INVESTISSEMENTS DE 2017 À 2019

(en millions d'euros)

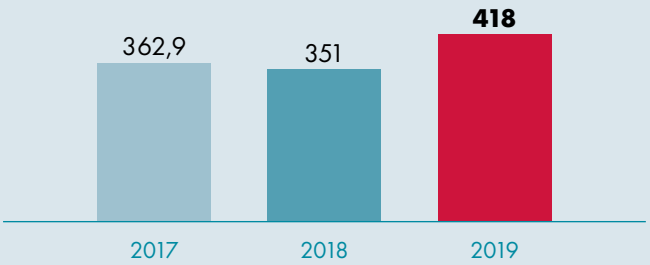

RÉPARTITION DES ACTIFS EN VALEUR DE MARCHÉ

- Obligations souveraines **29 %**
- Obligations d'entreprises **40 %**
- Immobilier en direct **8 %**
- Fonds dédiés **4 %**
- Fonds collectifs d'actifs cotés **13 %**
- Fonds collectifs d'actifs non cotés **3 %**
- Autres participations **3 %**

(1) Hors unités de compte et hors coupons courus.

SITUATION COMPARÉE DES ACTIFS EN VALEUR NETTE COMPTABLE

(en millions d'euros, coupons courus inclus)

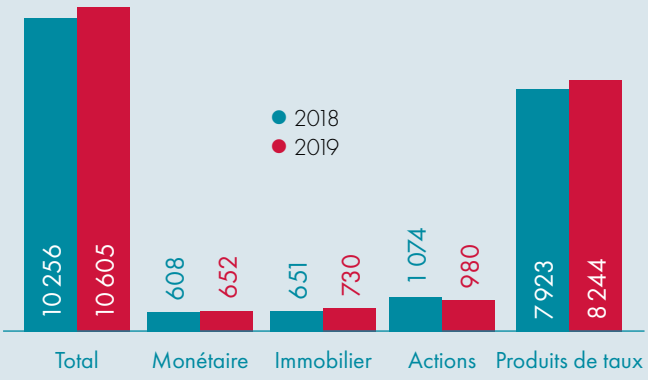

NB : L'alternatif est inclus dans la partie « actions ».

LA CHARTE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

À la fin de l'année 2018, la Carac a publié une charte d'Investissement Socialement Responsable qui définit les trois enjeux auxquels la mutuelle doit répondre : contribuer à une meilleure gestion des risques ; contribuer au financement des objectifs de développement durable ; analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques. Chaque année, le portefeuille des actifs de la Carac, particulièrement le portefeuille obligataire, est noté selon des critères extra-financiers (critère ESG – environnementaux, sociaux et de gouvernance). La démarche ISR, au-delà de fournir un constat sur la valeur extra-financière des actifs de la mutuelle, induit l'intégration de contraintes et de critères dans le choix des investissements.

En 2019, les équipes ont également travaillé sur l'élargissement de la gamme des unités de compte, avec la sélection d'un support ISR, disponible en 2020.

PERFORMANCE ESG DU PORTEFEUILLE SOUVERAIN DE LA CARAC

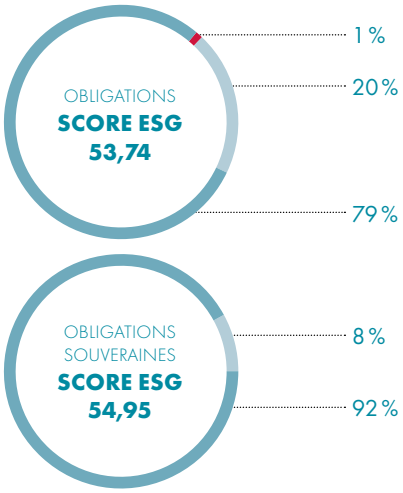

- Performance médiocre 0–24,9
- Performance moyenne 25–49,9
- Bonne performance 50–74,9
- Excellente performance 75–100

Retrouvez tous les chiffres dans le rapport complet sur la politique d'Investissement Socialement Responsable de la Carac.

S'ENGAGER

CONTINUER À AGIR POSITIVEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

35 PARTICIPER À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
36 AFFIRMER SA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
38 CONSERVER LA MÉMOIRE ET LES VALEURS DU MONDE COMBATTANT

CONTINUER À AGIR POSITIVEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

PARTICIPER À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les valeurs mutualistes sont partagées au sein du mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Très attachée à les promouvoir auprès du grand public et de ses partenaires économiques, la Carac s'engage à encourager l'épargne solidaire et à favoriser l'innovation sociale.

PROPOSER DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE ET DÉVELOPPER L'ISR

La Carac a été un acteur précurseur de l'épargne solidaire avec la création d'Entraid'Épargne Carac en 2009 et de l'option solidaire de Carac Profiléo. Ces solutions d'assurance vie de partage permettent aux adhérents de donner 1 % de leurs versements aux six associations partenaires de la mutuelle. Ce soutien est complété par des apports de la Carac et l'action de la société Tikehau IM, qui redistribue 50 % de ses commissions. Depuis 2016, la Carac gère également la solution Assurance Vie Agir, distribuée par le réseau commercial du Crédit Coopératif. Avec la loi Pacte, la Carac travaille désormais sur la possibilité de proposer des fonds ISR dans des solutions existantes ou à créer.

PROMOUVOIR LE MOUVEMENT DE L'ESS

La Carac est toujours partenaire, en 2019, du Conseil national des chambres régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRESS) et contribue au mois de l'ESS. La Carac a également participé aux Prix Nationaux de l'ESS 2019, à Niort (79), en novembre. Claude Tarall, Président, est intervenu en tant que parrain pour la remise du Prix Égalité femmes-hommes au Service d'accompagnement des familles en difficulté (SAFED). L'association a remporté ce prix pour son initiative « Îlot Femmes », un espace d'accueil pour les femmes victimes de violences.

VALORISER L'INNOVATION SOCIALE

Partenaire de l'ESSEC depuis 2017, la Carac a poursuivi sa mission au sein de la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social. D'abord, des collaborateurs de la mutuelle se sont impliqués dans les travaux des étudiants avec la commande d'une étude sur la protection financière des personnes vulnérables et l'accompagnement des associations tutélaires. Ensuite, la Carac a accueilli les petits-déjeuners d'Antropia-ESSEC, l'accélérateur des entreprises sociales, durant lesquels des entrepreneurs présentent leurs structures et leurs projets aux collaborateurs de la Carac. Jean-Jacques Berthelé, Directeur général, a par ailleurs participé à la soirée célébrant les dix ans d'Antropia-ESSEC, le 22 janvier 2019, et a remis leur diplôme aux étudiants de la 16e promotion de la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social.

NOS PARTENAIRES ASSOCIATIFS

295 400 EUROS

ont été récoltés et versés aux six associations partenaires en 2019, soit 33 % d'augmentation par rapport à 2018.

Mécénat Chirurgie Cardiaque : **98 520 euros**
APF France Handicap : **52 267 euros**
Solidarités Nouvelles face au Chômage : **42 723 euros**
Arc-En-Ciel : **60 060 euros**
Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers : **41 730 euros**
Unapei : **100 euros** *(intégration dans le dispositif en novembre 2019)*

Aux dons collectés par le biais des produits d'assurance vie Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire) s'ajoute la contribution solidaire de la société de gestion d'actifs Tikehau Investment Management, pour **28 015 euros** (50 % des commissions de gestion des fonds).

CONTINUER À AGIR POSITIVEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

AFFIRMER SA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

En tant que mutuelle, la Carac porte une attention particulière à sa responsabilité sociale, environnementale et sociétale. En 2019, elle a poursuivi sa démarche d'écoresponsabilité et ses actions de mécénat d'entreprise.

VALORISER LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la Carac a mis en place à la fin de l'année 2019 une solution de tri, de collecte et de recyclage des déchets de bureau (papiers, cartons, bouteilles, canettes et gobelets), au siège de la mutuelle et dans les agences. Cette initiative environnementale, très attendue par les collaborateurs, a été très vite adoptée dans les habitudes quotidiennes. La Carac poursuit ainsi sa politique écoresponsable, initiée avec la rénovation du bâtiment du nouveau siège social, labellisé Effinergie Rénovation. Grâce à la performance énergétique et la qualité de la construction, la consommation énergétique a été réduite de plus de 50 % par rapport à celle de l'ancien siège. Les bâtiments disposant de cette certification sont rares, car elle est plus exigeante que le label Haute performance énergétique (HQE).

LE RECYCLAGE EN CHIFFRES

176 KILOS

de matière valorisable ont été collectés au quatrième trimestre 2019

LES ACTIONS DE L'ODP

1 359
enfants pris en charge

879
familles représentées

850
primes de vacances et étrennes

1 600
allocations trimestrielles scolaires versées aux enfants

SOUTENIR LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS AVEC LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

La Carac veut servir l'intérêt général et contribuer par le mécénat d'entreprise à financer des actions de solidarité envers les personnes fragilisées par la vie.

▸ ODP, le festival de l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers

Créée en mars 1926, l'association à but non lucratif est reconnue d'utilité publique et placée sous le patronage du Président de la République. En 2019, la Carac a soutenu pour la cinquième année consécutive le festival de musique ODP, organisé à Talence les 7, 8 et 9 juin, près de Bordeaux. Ce festival rassemble chaque année plus de 20 000 personnes et 900 bénévoles. Fidèle à ses engagements, la Carac est le principal mécène de ce festival dont l'intégralité des bénéfices est reversée aux orphelins des sapeurs-pompiers de France. Pour cette édition, la mutuelle a organisé un grand jeu-concours pour assister aux concerts. Cette opération avait pour objectif de faire connaître le festival et de communiquer sur la cause de l'Œuvre des Pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France.

Un espace de vie et de loisirs pour le Centre de Kerpape

La Carac est mécène, depuis 2016, de l'établissement de soins de suite et de réadaptation de Kerpape, situé à Ploemeur, près de Lorient. Après avoir financé la réalisation d'un mur d'escalade pour la rééducation des personnes en situation de handicap, la Carac a participé à la rénovation du club de loisirs du centre, dans lequel les patients renouent avec leur vie sociale : soirées crêpes, retransmission de matchs de foot, réception d'invités de l'extérieur... Le nouveau club de loisirs s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Centre de Kerpape en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des résidents. Des chargés d'insertion s'associent à des psychologues et à des assistantes sociales pour discuter avec le patient de sa vie et de son parcours professionnel. La Carac a contribué à hauteur de 120 000 euros (sur un budget de 470 000 euros).

KERPAPE EN QUELQUES CHIFFRES

4 000 PATIENTS
sont accueillis chaque année par le Centre de Kerpape

120 000 EUROS
C'est la participation de la Carac à la rénovation du club de loisirs de Kerpape

La Carac s'engage auprès de l'Association nationale des participants aux opérations extérieures (Anopex)

La Carac a été partenaire du colloque « Le soldat et la mort », qui s'est déroulé le 21 octobre 2019. Organisé par l'Association nationale des participants aux opérations extérieures (Anopex), il portait sur les questionnements engendrés par la mort d'un soldat en Opex pour sa famille, ses camarades, son commandement et la société française.

CONTINUER À AGIR POSITIVEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

CONSERVER LA MÉMOIRE ET LES VALEURS DU MONDE COMBATTANT

Depuis sa création, en 2011, la Fondation d'entreprise Carac a pour objet d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine. La Carac continue ainsi d'exprimer son attachement au monde combattant, notamment par l'action de sa fondation. L'année 2019 a été marquée par le décès de Jacques Goujat et le renouvellement du Conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELÉ

Le Conseil d'administration de la fondation a été renouvelé le 17 octobre 2019. Joseph Wiacek, auparavant administrateur, a été désigné Président de la Fondation d'entreprise Carac. Le Conseil se compose de trois collèges : les représentants de la mutuelle, les représentants du personnel de la Carac, les personnes dites « qualifiées », qui sont expertes dans les domaines d'intervention de la fondation.

LES ACTIONS SOUTENUES EN 2019

▶ Inauguration du musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean-Moulin

Le 25 août 2019 marquait le 75e anniversaire de la Libération de Paris, occasion pour Anne Hidalgo, maire de la ville de Paris, et Sylvie Zaidman, directrice du Musée de la Libération, d'inaugurer le nouveau musée consacré à l'histoire de Jean Moulin et du Général Leclerc. Partenaire du musée, la Fondation d'entreprise Carac, représentée par Joseph Wiacek, a pris la parole lors de la cérémonie.

Depuis l'ouverture du musée, en août 2019,
65 000 PERSONNES
ont visité gratuitement les collections

1 060 000 EUROS
ont été alloués par la Carac à sa fondation pour cinq années d'exercice (2017-2021)

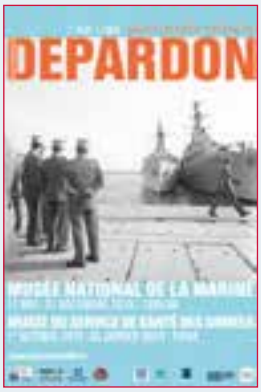

▶ Exposition itinérante « Raymond Depardon : 1962-1963, photographe militaire »

L'exposition présente, pour la première fois, des photographies prises par Raymond Depardon au début des années 60. Entre 1962 et 1963, Raymond Depardon est affecté à la rédaction parisienne du journal des armées *TAM*, le magazine des Forces armées françaises Terre-Air-Mer. Il photographie, alors, l'armée française, les manœuvres militaires et un pays en plein changement. Ces œuvres, inconnues du grand public, sont accompagnées de documents d'archives, de films et d'entretiens audiovisuels. L'exposition a été montrée du 17 mai au 31 décembre 2019 à Toulon (83) et du 1er octobre 2019 au 19 avril 2020 à l'école du Val-de-Grâce, à Paris.

45 538 VISITEURS
se sont déplacés pour voir l'exposition à Toulon

Défilé du 75e anniversaire de la Libération de Paris, le 25 août 2019.

La Fondation a soutenu, pour l'année 2019, l'organisation d'un raid itinérant pour 14 blessés, organisé par l'association Au-delà de nos handicaps.

▶ Solidarité envers les combattants

La fondation a soutenu l'Institution Nationale des Invalides, et particulièrement le service dentaire, pour l'acquisition d'un nouveau fauteuil de soins. Ce fauteuil dentaire a la particularité d'être le plus petit du marché. Il est ainsi adapté à la surface du cabinet dentaire et à l'accueil des personnes en fauteuil roulant. Par ailleurs, la fondation a soutenu l'association Au-delà de nos handicaps, qui a pour objectif l'accompagnement de soldats en situation de handicap ou atteints du syndrome de stress post-traumatique dans leur reconstruction et leur réinsertion par la pratique d'activités en pleine nature. La fondation a financé, pour l'année 2019, l'organisation d'un raid itinérant pour 14 blessés.

▶ *Aux armes, citoyens !* un documentaire sur l'histoire du service militaire

Ce documentaire en deux épisodes retrace l'histoire du service militaire en France, depuis sa création sous la IIIe République jusqu'à sa suspension au milieu des années 90.

La première partie (1905-1945), diffusée sur France 5 le 29 septembre 2019, a réuni 259 000 téléspectateurs, la seconde partie (1945-1996), diffusée le 6 octobre 2019, a rassemblé 327 000 téléspectateurs. Le documentaire a également été diffusé sur TV5 MONDE en janvier 2020.

Retrouvez plus d'informations et toutes les initiatives soutenues dans **le rapport annuel 2019 de la Fondation d'entreprise Carac** ou sur **carac.fr**

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2019

(en euros)

Au-delà de nos handicaps	20 000
Aux armes, citoyens !	25 000
Charlotte Salomon	25 000
Institution Nationale des Invalides	20 000
La guerre d'Algérie	20 000
Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean-Moulin	50 000
Exposition Raymond Depardon	25 000
1943, Paris Capitale de la Résistance	20 000

JACQUES GOUJAT, PRÉSIDENT DE LA FONDATION D'ENTREPRISE CARAC DEPUIS SA CRÉATION, EN 2011

Jacques Goujat est décédé le 20 mai 2019. Il avait été Président de la Carac pendant 20 ans, puis Président de la Fondation d'entreprise Carac depuis sa création, en 2011. Âgé de 83 ans, il était un acteur respecté et reconnu du monde des Anciens Combattants. Commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, il n'a cessé d'œuvrer tout au long de ses mandats pour la reconnaissance des Anciens Combattants. Initiateur de la Fondation d'entreprise Carac, Jacques Goujat avait à cœur de promouvoir le travail de mémoire et la transmission de l'Histoire, particulièrement envers les jeunes générations.

EN 2019, **8 PROJETS FINANCÉS**

→ **35 DOSSIERS** DE CANDIDATURE REÇUS

205 000 EUROS ONT ÉTÉ VERSÉS PAR LA FONDATION D'ENTREPRISE CARAC

2019

RAPPORT DE GESTION

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

Dans un environnement en constante évolution, la Carac s'est concentrée, en 2019, sur la finalisation de sa mise en conformité avec les différentes réglementations (DDA, RGPD, LCB-FT), tout en travaillant pour l'avenir, avec le lancement de son plan stratégique « Ambition 2030 ».

Structuré autour de cinq axes stratégiques de développement et deux axes transverses, ce plan stratégique doit permettre à la Carac d'assurer son indépendance en mettant à profit son expertise et en restant fidèle à ses valeurs mutualistes. Le projet est composé de trois grandes phases, dont les deux premières ont été réalisées en 2019, à savoir :

- l'élaboration de l'ambition stratégique et la définition des axes ;
- la déclinaison de ces axes stratégiques en projets.

Toujours dans une optique d'efficacité et afin de permettre une meilleure réactivité, l'organigramme de la mutuelle a été repensé et les zones commerciales ont été notamment réorganisées : une quatrième région, la zone Sud-Est, a été créée.

En matière de développement commercial, la Carac a lancé deux grandes campagnes en 2019 avec la campagne 0 frais sur versement et la création de nouvelles unités de compte. La Carac a fait évoluer ses garanties multisupports et enrichi les offres d'investissement de la garantie d'assurance vie multisupports Carac Profiléo et du PERP Carac Perspectives. Elle a également poursuivi, cette année, le travail de digitalisation de ses produits.

Dans un contexte de taux bas qui perdure, la Carac a obtenu de bons résultats financiers en 2019, qui renforcent la solidité de la mutuelle :

- la réalisation de plus-values financières est plus importante qu'en 2018 suite à la cession de 200 millions d'euros d'actions et 410 millions d'euros d'obligations. Cette dernière opération a contribué au renforcement de la réserve de capitalisation et, par conséquent, a consolidé les fonds propres du bilan prudentiel de la Carac ;
- la cession de deux immeubles (à Puteaux et rue des Dardanelles à Paris) a permis de dégager une plus-value comptable de 30 millions d'euros.

La Carac poursuit ainsi son développement en mettant les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

2. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis janvier 2020, une épidémie de coronavirus Covid-19 s'est propagée depuis la Chine. Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures de confinement. Face à ces événements, les Dirigeants effectifs de la Carac ont déclenché un dispositif idoine qui se traduit notamment, à date, par la fermeture pendant 15 jours, et ce à compter du 16 mars 2020, de son siège social, de ses agences, ainsi que par le recours massif au télétravail pour la majorité de ses collaborateurs. Par ailleurs, l'ensemble des réunions en présentiel, relatives à la gouvernance de la Carac, ont été reportées jusqu'à nouvel ordre.

Les impacts de cette épidémie sont en cours d'évaluation, notamment ceux découlant de la baisse des marchés constatée au mois de mars 2020. Il n'est pas exclu que la fermeture des agences commerciales de la mutuelle ait une influence défavorable sur le chiffre d'affaires. Ces impacts auront vraisemblablement des effets négatifs sur les prochains comptes annuels de la mutuelle.

3. RAPPEL DES PRINCIPALES MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1. PROVISION POUR GROS ENTRETIENS

La Carac comptabilise une provision dite de « gros entretiens », conformément aux dépenses dites « de deuxième catégorie », c'est-à-dire des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou grandes révisions.
À ce titre, la Carac a retenu le ravalement comme dépense d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel.

3.2. PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE (PDD)

Le règlement ANC n° 2015-11 chapitre II section 2 articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'ex-article R.212-53 du Code de la mutualité, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.
Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20 % (art. 123-10) sauf en cas de marchés très volatils où ce critère peut être porté à 30 %. En 2019, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.
Il en résulte, pour 2019, une reprise de provision à hauteur de 6,37 millions d'euros, et une dotation de 3,81 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 20,99 millions d'euros au 31 décembre 2019.

3.3. DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2019 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2018 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2019. L'écart entre

la provision constituée (7,5 millions d'euros) et le montant attribué (7,6 millions d'euros), soit – 0,1 million, a été repris de la provision pour excédents.
Comme en 2018, la charge 2019 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 8 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.
D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 67 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2019, dont 200 000 euros pour le PERP.

4. RÉSULTAT NET 2019

Le total des produits de l'exercice 2019 ressort à :

(en millions d'euros)	**2019**
Cotisations brutes	538,72
Produits nets des placements[1]	417,98
Autres produits techniques	0,07
Autres produits non techniques et divers exceptionnels	11,64
TOTAL PRODUITS	**968,41**
(1) Détail des produits financiers nets :	
– revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts, etc.)	205,84
– intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	(5,88)
– plus et moins-values sur titres	121,13
– amortissements surcote/décote	53,07
– reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)	2,56
– dotation nette de provision à la réserve de capitalisation	(31,88)
– ajustement Acav	12,57
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES	**357,41**
– revenus immobiliers et plus-values immobilières	81,92
– charges immobilières et amortissements et frais généraux	(21,36)
TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES	**60,57**

Le total des charges de l'exercice 2019 ressort à :

(en millions d'euros)	
Charges de prestations	561,02
Charges de provisions d'assurance	(57,80)
Participation aux résultats	291,46
Autres charges	59,93
Autres charges non techniques	0,24
Impôts	35,18
TOTAL CHARGES	**890,03**

Le résultat net de l'exercice 2019 ressort, en conséquence, à 78 millions d'euros.

FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2019, le montant des fonds propres est de 1 191,1 millions d'euros.
À noter que la réserve de capitalisation de 226 millions d'euros à fin 2019 est classée parmi les capitaux propres.

5. COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 538,7 millions d'euros, contre 435,3 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 23,74 %.

(en millions d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**Variation**
Retraite Mutualiste du Combattant	114	86,5	31,79 %
Compte Épargne Carac et Carac Épargne Plénitude	228,5	191,5	19,30 %
Carac Profiléo	119,7	97,3	23,02 %
Autres produits Carac	73,5	57	28,95 %
Produits FMP	3	3	0 %
TOTAL PRODUITS	**538,7**	**435,3**	**23,74 %**

5.2. MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2019 s'élèvent à 538,7 millions d'euros.
- Les charges de prestations sont de 561 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 541,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de – 57,8 millions d'euros.
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à 48 millions d'euros *(cf. résultat technique par catégorie au paragraphe 2.2.2. de l'annexe aux comptes annuels 2019).*

5.3. SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

5.4. CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2019 s'élèvent à 73,9 millions d'euros, au lieu de 62,6 millions d'euros en 2018.

Elles sont constituées :

- des frais d'acquisition (31,54 millions d'euros), reportés à la rubrique 8.8.a. du compte de résultat ;
- des frais d'administration des contrats (12,68 millions d'euros), reportés à la rubrique 8.8.b. du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (10,84 millions d'euros), incorporés dans la rubrique 5.5.a. du compte de résultat ;
- des frais de gestion des placements (3,08 millions d'euros), incorporés dans la rubrique 9.9.a. du compte de résultat ;
- d'autres charges techniques (15,7 millions d'euros), reportées à la rubrique 11 du compte de résultat ;
- d'autres charges non techniques (inférieures à 0,01 million d'euros), reportées à la rubrique 8 du compte de résultat non technique ;
- des charges exceptionnelles de gestion (0,04 million d'euros), incorporées dans la rubrique 9.9.b. du compte de résultat non technique.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8. de l'annexe aux comptes annuels.

5.5. RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2019 a représenté l'extrême inverse de 2018, tant du point de vue de la volatilité que de la performance des différentes classes d'actifs. En effet, si en 2018, les principaux indices actions, les obligations souveraines et d'entreprises et les matières premières avaient terminé l'année dans le rouge, tous ont affiché une performance positive en 2019. La volatilité a quant à elle retrouvé son niveau de 2017, historiquement bas déjà à l'époque. La complaisance est à nouveau au plus haut sur l'ensemble des marchés, tout comme les niveaux de valorisation.
2019 a été rythmée par deux grandes thématiques récurrentes : la politique des banques centrales et la guerre commerciale sino-américaine.
Les premiers jours de janvier furent en effet compliqués sur les marchés financiers, encore marqués par la forte chute du quatrième trimestre 2018. C'était compter sans le changement de ton de la Réserve fédérale : afin de rassurer les marchés, Jerome Powell, son Président, changeait drastiquement le ton de l'institution. La Fed venait en effet de procéder à une nouvelle hausse de taux en décembre ; Powell annonçait, alors, une pause dans ce mouvement, accueillie comme un soulagement par les marchés, car il entrouvrait la porte à une ou des baisses de taux en 2019. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : gonflés par une décennie de taux bas, les marchés financiers avaient peu goûté l'enthousiasme de la Fed à remonter

ses taux et à réduire la taille de son bilan, dans un contexte de croissance molle et d'inflation basse. L'ensemble des banques centrales à travers le monde, y compris dans les pays émergents, ont ainsi débuté une phase de baisse de taux qui pèsera sur les rendements tout au long de 2019.

Suite aux annonces de la Fed, rapidement suivies de celles de la BCE (garantissant de ne pas remonter le niveau des taux en 2019 et de lancer une nouvelle vague de prêts massifs au secteur bancaire européen), les marchés actions mondiaux débutaient l'une des plus fortes phases haussières de ces dernières années, engrangeant près de 20 % de hausse sur les quatre premiers mois de l'année.

Les marchés de matières premières, pétrole en tête, fortement corrélés à l'appétit pour le risque, prenaient également le chemin de la hausse. Les marchés obligataires profitaient également de la tendance : pour rappel, la valorisation des obligations est inversement corrélée à celle des taux d'intérêt. Toute perspective de baisse de taux de la part des banques centrales pousse donc à la hausse le prix des obligations déjà présentes dans le portefeuille des investisseurs.

Les taux souverains chutaient tout au long du premier trimestre 2019 : le taux à 10 ans français passait de 0,73 % à 0,30 %, le taux à 10 ans américain de 2,78 % à 2,36 %, et le taux allemand à 10 ans de 0,28 % à – 0,08 %. Les taux négatifs sur de longues maturités, qui avaient disparu depuis 2016, signaient donc leur retour.

Ce phénomène allait s'amplifier tout au long de l'année, au gré de la publication de statistiques macroéconomiques pointant vers un ralentissement prolongé de l'économie. Les principaux indices PMI à travers le monde baissaient, passant même en récession côté industrie, quand les services parvenaient à se maintenir en légère croissance. C'est tout le paradoxe de 2019 : de mauvaises statistiques poussent les banques centrales à augmenter leur soutien, en procédant à des baisses de taux et/ou des injections de liquidités dans le système financier, gonflant par ricochet les valorisations sur l'ensemble des classes d'actifs.

Sur le segment de la dette d'entreprise, les obligations bénéficiaient non seulement de la baisse des taux, mais également de l'écrasement des *spreads*, signe de la soif de rendement des investisseurs. Les titres les moins bien notés (la dette à haut rendement, en particulier, la plus spéculative) se revalorisaient tout particulièrement, après une année 2018 compliquée.

Ce ralentissement économique mondial a été en partie alimenté par l'escalade dans la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. Fidèle à son slogan « *l'Amérique d'abord* », Donald Trump a multiplié les attaques vis-à-vis de l'Empire du Milieu, tout au long du premier semestre, reprochant à la Chine son manque d'importations américaines qui aggraverait le déficit commercial américain. C'est Trump lui-même qui sera à l'origine des rares périodes de hausse de la volatilité durant cette année, en relevant progressivement les droits de douane imposés aux produits chinois importés sur le sol américain. Chaque annonce de relèvement a ainsi été suivie d'une phase de baisse des marchés actions (comme en mai et août) et du niveau des taux, les investisseurs anticipant un ralentissement des échanges commerciaux mondiaux.

Le point bas sur les taux fut atteint au cours du mois d'août, symbolisé par le « record » à la baisse sur les taux à 10 ans français et allemands, à respectivement – 0,44 % et – 0,71 %. C'est ainsi tout le modèle économique d'une large partie du secteur financier qui se trouvait mis à mal, en particulier les entreprises exerçant une activité de transformation du capital. Pour les banques, cela implique de prêter à des taux de plus en plus bas, en compensant par une augmentation des volumes de prêts, ce qui revient donc à augmenter la prise de risques. C'est d'ailleurs ce qui a été mis en avant en fin d'année par le gouverneur de la Banque de France.

La fin d'année a heureusement donné une bouffée d'oxygène aux professionnels de la finance, la signature d'un accord commercial de « phase 1 » entre la Chine et les États-Unis semblant se profiler. Le Président Trump a également réduit la fréquence et l'agressivité de ses attaques sur les réseaux sociaux. Parallèlement, les investisseurs ont pris connaissance de nouvelles statistiques macroéconomiques pointant vers une stabilisation de la situation à court terme. Les taux ont alors pu légèrement remonter sur la fin d'année, le taux à 10 ans français finissant par se stabiliser à 0,12 % (– 0,19 % en Allemagne ; 1,92 % aux États-Unis). De leur côté, les marchés actions finissaient l'année sur des niveaux records aux États-Unis (+ 28,88 % en 2019 pour le S&P 500, l'indice phare américain). En Europe, le CAC 40 a retrouvé son niveau de 2007 à 5 978,06 points (soit une performance 2019 de + 26,37 %), et l'Eurostoxx 50 celui de 2008 (+ 24,78 % en 2019).

LA GESTION FINANCIÈRE DE LA CARAC

Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élèvent au cours de l'année 2019 à 418 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac.

En prix de revient, les investissements réalisés depuis le début de l'année en obligations s'élèvent à 1 329,94 millions d'euros face à des remboursements de 476,67 millions d'euros et des ventes de 659,61 millions d'euros, soit un solde net acheteur en valeur brute comptable de + 193,66 millions d'euros. Concernant les OPCVM obligataires, nous avons investi 50 millions d'euros en fonds de dette *high yield* à maturité 2025 et 50 millions d'euros en dette émergente.

Lors de cette année marquée par un spectaculaire mouvement de baisse des taux d'intérêt et de resserrement des *spreads* de crédit, la stratégie menée a essentiellement consisté à capter du rendement ainsi que de la duration crédit sur la partie longue de la courbe et pour des émetteurs bien notés. Afin de maîtriser le niveau de risque crédit du portefeuille géré en direct et compenser les investissements en OPCVM mentionnés plus haut, nous avons renforcé la poche d'obligations souveraines et réduit l'exposition crédit. Ces arbitrages ont d'ailleurs permis de renforcer la duration de notre portefeuille obligataire. La gestion a également été opportuniste pour profiter de chaque mouvement d'écartement de *spread* afin d'investir, notamment, sur des obligations financières subordonnées dont le couple rendement/risque nous semblait encore attractif dans cet environnement. Nous avons aussi profité de la forte activité et de la bonne tenue du marché primaire pour nous positionner

tactiquement et encaisser les primes liées aux nouvelles émissions. Au global, les produits de taux représentent 79,56 % des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2019.

La stratégie actions 2019 s'est inscrite dans la continuité de celle initiée en 2018. Après une année 2018 très volatile, nous avons poursuivi la réduction du risque du portefeuille et continué à privilégier la recherche de convexité.

Concernant les actions cotées, l'exposition a été réduite au cours du premier trimestre, afin de mettre à profit la forte phase de hausse des marchés initiée dès le début d'année. Ce mouvement de rallye s'étant prolongé, nous avons choisi de poursuivre la désensibilisation de notre portefeuille au cours du troisième trimestre.

L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a donc diminué au cours de l'exercice, et représente 9,25 % de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2019, contre 10,50 % au 31 décembre 2018.

Dans le détail, cela s'est traduit par des prises de bénéfices sur les OPCVM actions cotées (– 191,14 millions d'euros), compensées marginalement par deux positions en direct initiées ou renforcées : 7,16 millions d'euros ont ainsi été investis à l'occasion de l'introduction en Bourse de la FDJ et 30,02 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital de la société de gestion d'actifs Tikehau Capital Partners. Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles, structurés actions et FPCI sont négatifs à – 177,37 millions d'euros.

Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées, y compris alternatif) ont dégagé 89,24 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilan bancaires (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en hausse et représentent 6,25 % du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2019.

Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes/décotes et PDD) du portefeuille Actif Général Carac est de 3,95 %.

SITUATION COMPARÉE DES ACTIFS EN VALEUR NETTE COMPTABLE *(en millions d'euros – coupons courus inclus)*

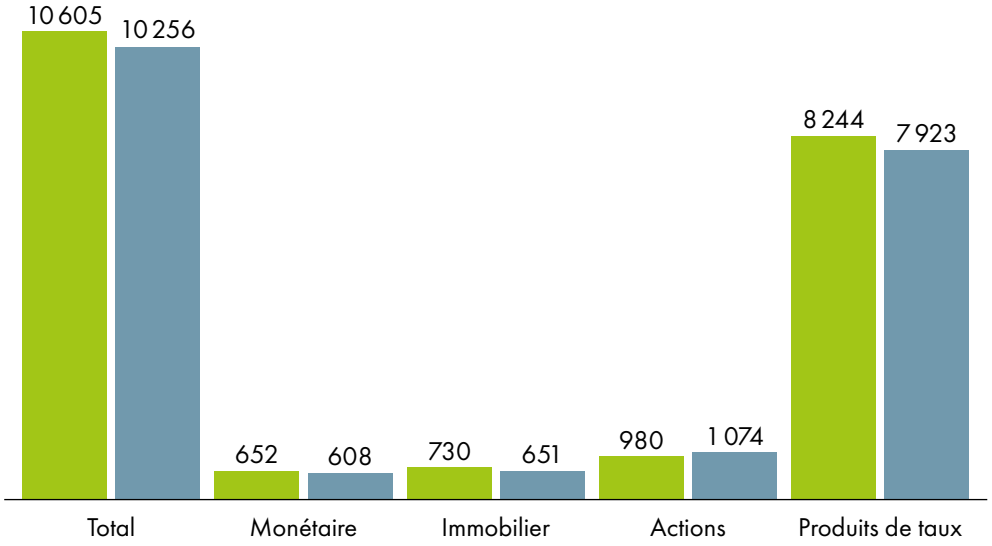

NB : L'alternatif est inclus dans la partie « Actions ».

SITUATION COMPARÉE DES PLUS ET MOINS-VALUES LATENTES *(en millions d'euros)*

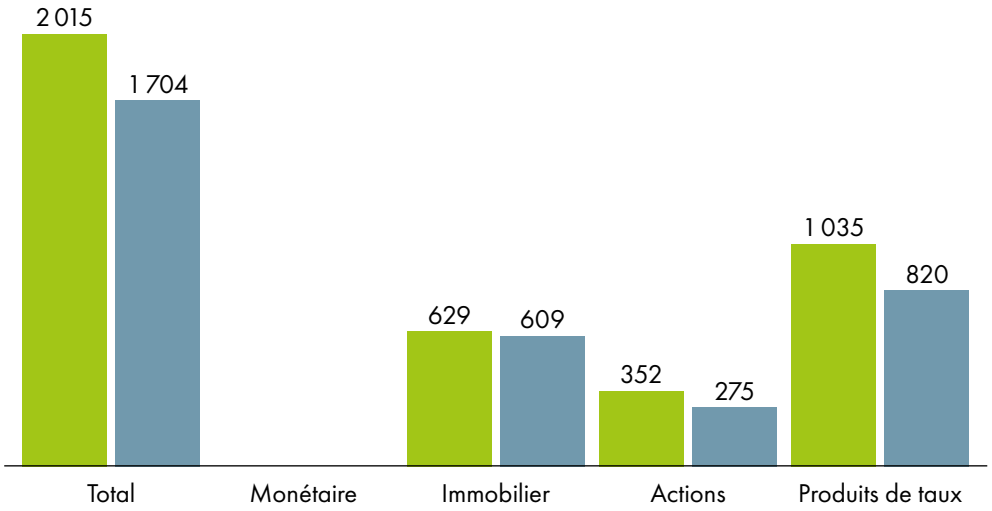

NB : L'alternatif est inclus dans la partie « Actions ».

RÉPARTITION DES ACTIFS EN VALEUR DE MARCHÉ

(en pourcentage)

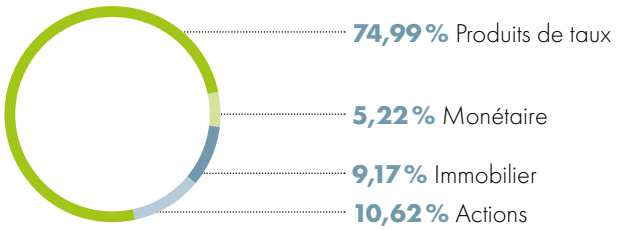

GESTION DU CONTRAT EN UNITÉS DE COMPTE CARAC PROFILÉO

Carac Profiléo comporte quatre supports OPCVM gérés par CPR AM (trois fonds actions purs, un monétaire), un support OPCVM flexible investi en actions géré par Dorval AM, un support OPCVM flexible investi en obligations géré par EDRAM, et un support immobilier géré par Atream.

CPR Cash, fonds monétaire régulier

Performance 2019 : – 0,38 %

Carac Actions Euro : fonds investi en actions de la zone euro

Performance du fonds Carac Actions Euro en 2019 : + 21,27 %

Performance depuis la création des UC : + 172,40 % *(cf. graphique ci-dessous)*

Carac Actions Internationales ISR, fonds de fonds d'actions internationales

Carac Actions Internationales ISR est un fonds de fonds investi sur un univers 100 % actions (50 % d'actions européennes et 50 % d'actions monde). Le fonds est constitué de :

- 75 % minimum de fonds labellisés « ISR – Investissement Socialement Responsable » (les entreprises respectant de nombreux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance – critères dits « ESG » – sont favorisées) ;
- 25 % d'OPCVM « thématiques » liés aux principaux sujets structurants pour l'avenir de la planète (eau, énergie, agriculture, santé, etc.).

Performance du fonds Carac Actions Internationales ISR en 2019 : + 24,49 %

Performance depuis la création des UC : + 197,75 % *(cf. graphique ci-dessous)*

CPR Silver Age : fonds d'actions européennes investi sur la thématique du vieillissement
Performance depuis le référencement (du 20/06/2019 au 31/12/2019) : + 6,98 %

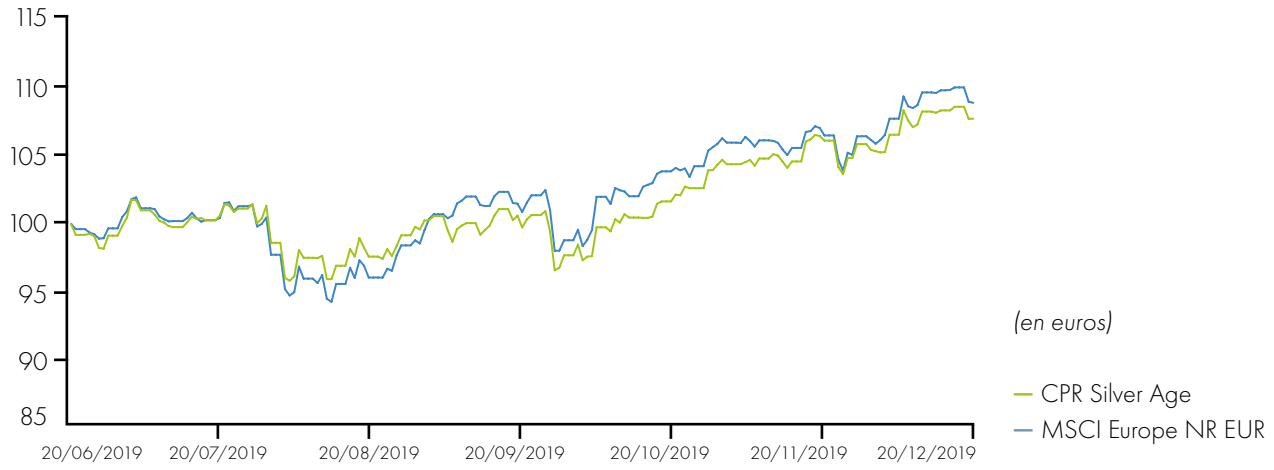

Carac Perspectives Immo, SCI (société civile immobilière)
Performance 2019 : + 4,73 %
Performance depuis la création des UC : + 15,47 %
(cf. graphique ci-dessous)

(en euros)

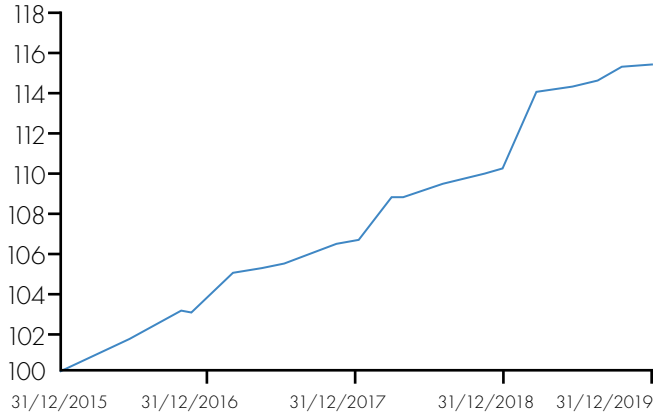

Dorval Convictions : fonds actions dont l'exposition nette peut varier entre 0 et 100 %
Performance depuis le référencement (du 20/06/2019 au 31/12/2019) : – 1,27 %

(en euros)
Dorval Convictions — Indice 50 % Eonia/50 % Eurostoxx 50

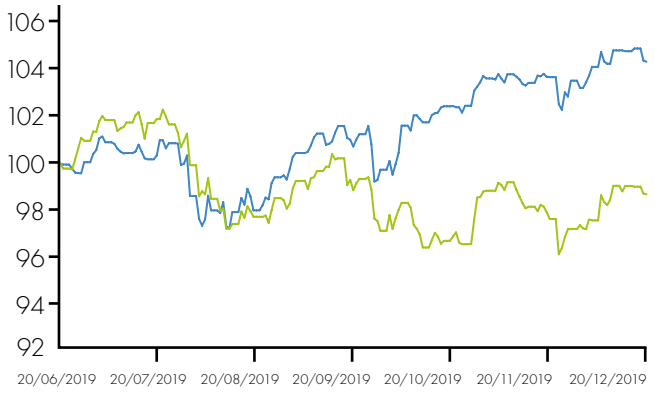

EDRAM Bond Allocation : fonds obligataire à dominante européenne pouvant investir sur tous types d'obligations
Performance depuis le référencement (du 20/06/2019 au 31/12/2019) : – 0,41 %

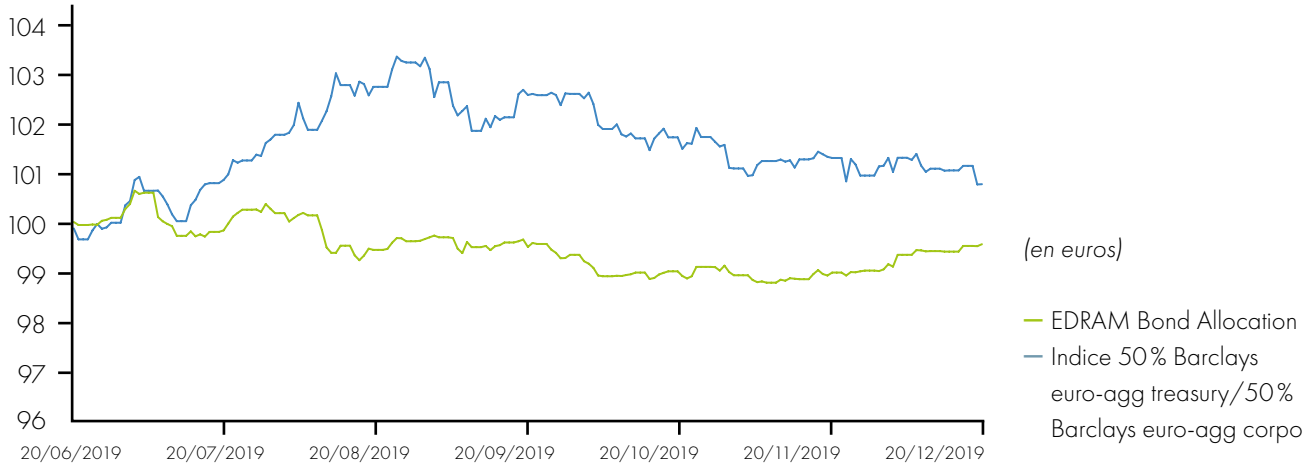

LA CARAC ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel pour la Carac de participer au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires, par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage, ainsi que par les investissements dans l'économie française :

- la Fondation d'entreprise Carac a été créée en 2011 et a pour mission de perpétuer la tradition de solidarité des Anciens Combattants ;
- la Carac finance la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'ESSEC ;
- enfin, la Carac propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

5.6. RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2019, le patrimoine immobilier locatif se compose de 48 immeubles, ainsi que de la quote-part locative de l'actuel siège de la Carac. Cela représente une surface globale de plus de 93 000 m² dont environ 1 100 lots d'habitation, 13 500 m² de surfaces de bureaux et près de 15 000 m² de locaux commerciaux. La vente de deux immeubles résidentiels est survenue au cours de l'exercice : le 5 rue des Dardanelles dans le 17e arrondissement de Paris, et le 69 rue Eichenberger à Puteaux (92).

À noter, également, que l'immeuble du 2 ter rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92), ancien siège de la Carac, a intégré le périmètre des immeubles de rapport au 1er janvier 2019. Des travaux de rénovation lourde intégrant une démarche de certification environnementale ont été initiés en 2019 avec une livraison prévisionnelle prévue fin 2020.

La valeur d'expertise du parc de la Carac détenu en direct au 31 décembre 2019 s'élève à 896,2 millions d'euros, compte tenu de la sortie du patrimoine des deux immeubles cédés en cours d'année et de l'intégration du 2 ter rue du Château dans l'immobilier de rapport.

RELOCATION DES LOCAUX VACANTS

En 2019, 198 appartements ont été loués, contre 142 pour l'année 2018.
Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 26,69 €/m² pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine, au lieu de 25,42 €/m² en 2018.
Pour le parc de la banlieue parisienne, hors Neuilly-sur-Seine, la moyenne de relocation est en progression à 21,13 €/m², contre 20,23 €/m² en 2018, et en légère augmentation à 13,83 €/m², contre 13,49 €/m² en 2018 pour les immeubles situés en province.
Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale de 410 m² a été relouée en 2019 pour un prix moyen de 496,46 €/m² annuel. À noter, également, l'achèvement des travaux d'extension de l'hôtel du 214 rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris, avec une surface additionnelle de 675 m². La livraison de cet agrandissement acte la prise d'effet du nouveau bail de l'exploitant qui représentera, aux termes des paliers de loyers, un gain locatif de 365 540 euros, soit 541,54 €/m².

LOYERS QUITTANCÉS

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2019 à 25,1 millions d'euros, soit une augmentation de 4 % du quittancement global par rapport à l'année précédente.

RECOUVREMENT DES IMPAYÉS

La provision locataires (impayés) sur le parc au 31 décembre 2019 ressort à 800 000 euros.

TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

Au cours de l'année 2019, les travaux sur le parc locatif se sont élevés à 3,7 millions d'euros (impact charges).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2019 en réserve, soit 78 377 566 euros.

8. FONDS PROPRES

Au cours de l'exercice 2019, les fonds propres ont été renforcés grâce, essentiellement, à l'affectation en réserve du résultat de 2018. Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2019 peut se rationaliser de la manière suivante :

(en euros)	31/12/2018	+	–	31/12/2019
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	806 141 593	61 037 263	0	867 178 856
Réserve de capitalisation	204 917 887	36 494 248	15 540 643	225 871 492
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	61 037 263	78 377 566	61 037 263	78 377 566
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 091 785 208**	**175 909 077**	**76 577 906**	**1 191 116 379**

9. COMPTE DE LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

(en euros)		31/12/2019
A. Cotisations émises		476 074 791
B. Charges des prestations		554 190 229
C. Charges de provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques		–124 628 502
D. Frais et charges techniques		57 908 099
E. Solde du compte technique	**A–B–C–D**	–11 395 035
F. 10 % du solde du compte technique (si E > 0)		0
Quote-part du résultat technique	**E–F**	**–11 395 035**
H. Placements N		10 448 329 584
I. Placements N–1		10 127 777 320
J. Moyenne des placements	**(H + I)/2**	**10 288 053 452**
K. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés		397 065 211
L. Rendement des placements	**(K/J)**	**3,86 %**
M. Provisions techniques N		9 317 188 049
N. Provisions techniques N–1		9 119 614 457
O. Moyenne des provisions techniques	**(M + N)/2**	**9 218 401 253**
P. Solde du compte financier	**K x (O/J)**	**355 782 215**
Q. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier		302 414 882
R. Participation aux résultats (minimum réglementaire)	**G + Q**	**291 019 847**
S. Intérêts techniques crédités		96 694 404
T. Montant minimal annuel de participation aux bénéfices	**R–S**	**194 325 444**
U. Participation aux excédents		194 762 087
V. Participation aux résultats excédant le minimum réglementaire	**U–T**	**436 644**

10. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire :
Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pierre de Latude.

Commissaire aux comptes suppléant :
Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

11. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration se compose, au 21 juin 2018, de :

Michel ARCHINARD
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Paca-Corse

Christophe BAYARD
Second Vice-président de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Aquitaine

Agnès BERG
Administratrice déléguée au développement
et digitalisation de la Carac
Déléguée de la Carac – conseil de section Alsace

Jacques BRÉNÉOL
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Bretagne

Amaury BUINO
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Nord-Pas-de-Calais

Isabelle CONTI
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac – conseil de section Île-de-France

Jean-Philippe COUASNON
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Basse-Normandie

Thierry DAUTA-GAXOTTE
Premier Vice-président de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Paca-Corse

Bruno GABELLIERI
Administrateur délégué aux risques de la Carac

Henri-Noël GALLET
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Poitou-Charentes

Frédéric GARDE
Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Île-de-France

Gérard HOURY
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Centre

Pierre LARA
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Paca-Corse

Laurent LE GOC
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Centre

Franck LEGROS
Administrateur de la Carac

Nathalie LEMESLE
Administratrice de la Carac

Michel LOUAÏL
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Pays de la Loire

Jean-Marc MALLET
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Languedoc-Roussillon

Astrid MARAGE
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac – conseil de section Lorraine

Hacène MERABTI
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Île-de-France

Magali MONNOT
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac – conseil de section Rhône-Alpes

Christian SCHULTZE
Administrateur de la Carac

Frédéric SENÉ
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Île-de-France

Claude TARALL
Président de la Carac
Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Lorraine

Pascal THÉVENON
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Picardie

Pierre WATTERLOT
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac – conseil de section Nord-Pas-de-Calais

COMITÉ D'AUDIT

En application de l'article L. 823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition, ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac :

▶ Pierre Lara, Michel Louaïl, Christian Schultze, Claude Legros, Régis Holo.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes.

1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.

3. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce.

4. Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce.

5. Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.

6. Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce.

7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

12. RÉMUNÉRATION VERSÉE AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

La rémunération annuelle brute, versée en 2019, au titre du contrat de Dirigeant opérationnel a été de 16 027 euros.

13. TRANSFERTS FINANCIERS ENTRE MUTUELLES ET UNION

Néant.

14. BILAN 2019 ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE EN 2020

14.1. RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

LA POURSUITE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

Après une année 2018 marquée par les grands changements fiscaux annoncés en 2017, l'année 2019, avec notamment la loi Pacte (22 mai 2019) et le contexte des taux bas, a été une période avec de nombreuses interrogations, voire inquiétudes pour nos adhérents, dans un contexte économique et financier complexe.

Cependant, la collecte a progressé sur la Retraite Mutualiste du Combattant et sur les garanties multisupports par rapport à 2018. Concernant la collecte en euros, son évolution respecte la modération décidée, conformément à nos orientations stratégiques. En revanche, le taux de rachat reste faible et maîtrisé, traduisant la confiance de nos adhérents en notre institution.

En 2019, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité. Cette solidité permet à la mutuelle de proposer d'excellents taux sans puiser dans ses réserves. Une preuve qui

témoigne de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Ainsi, les taux de rendement servis pour 2019 restent dans la moyenne haute du marché. Il est important de noter l'excellent taux du fonds euros du contrat d'assurance vie Carac Profiléo à 2,20%.

LE RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET DU CONSEIL AUX ADHÉRENTS

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. Car la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents restent des valeurs majeures dans l'ADN de la mutuelle, comme dans l'action quotidienne de ses conseillers.

Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a continué sa réflexion stratégique sur le digital. Cela devrait permettre la mise en œuvre de certaines fonctionnalités en 2020, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit, en effet, de renforcer le conseil en face-à-face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître et ainsi mieux adapter ses réponses aux besoins et aux profils de ses adhérents, la Carac a continué à enrichir en 2019 son outil de recueil d'informations sur les adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

LES PARTENARIATS DE DÉVELOPPEMENT

Depuis 2016, le Crédit Coopératif commercialise deux nouvelles garanties créées et gérées par la Carac, construites en réponse aux tendances sociétales actuelles et en parfaite adéquation avec les valeurs des deux établissements.

▶ **L'Assurance Vie Agir** est une garantie en unités de compte qui s'inscrit dans la gamme solidaire du Crédit Coopératif et qui, de ce fait, est destinée exclusivement à la clientèle de cette banque mutualiste, très connue dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. L'encours géré est de 38 millions d'euros.

▶ **Carac Épargne Vivre Ensemble** est une garantie en euros, conjointement proposée par le Crédit Coopératif et la Carac. Labellisée par l'Unapei, cette garantie est à destination de ses adhérents, bénévoles, salariés et protégés familiaux. Carac Épargne Vivre Ensemble a pris corps sous l'égide de trois grands principes conducteurs : liquidité, sécurité et performance.

Plusieurs réunions d'information à destination des familles de l'Unapei ont été réalisées sur l'ensemble du territoire afin de les sensibiliser sur l'épargne handicap, la mise en place d'un revenu complémentaire pour le « mieux vivre » de la personne en situation de handicap, la préparation des obsèques, etc.

En 2019, le partenariat avec la mutuelle Unéo est à présent opérationnel. Les adhérents Unéo éligibles ou détenteurs du titre de reconnaissance de la nation ou de la carte du combattant sont orientés vers la Carac afin de leur proposer un entretien approfondi avec le réseau commercial de notre mutuelle pour présenter, notamment, les avantages de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

Dans la continuité de son histoire et de ses valeurs, la Carac a réalisé plusieurs réunions d'information auprès des personnels militaires.

L'OUVERTURE VERS DE NOUVEAUX PUBLICS

La Carac intervient régulièrement auprès de la communauté des sapeurs-pompiers de France comme, via ses actes de mécénat envers l'Œuvre des Pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France. En parallèle, elle mène des actions de sensibilisation et de conseil sur la nécessité d'une protection sociale individuelle (préparation de la retraite, protection du conjoint, solution de prévoyance obsèques, etc.) auprès de la communauté des soldats du feu par le biais de réunions d'information au sein des amicales de sapeurs-pompiers.

La Carac a également mené de nombreuses actions auprès du personnel de la gendarmerie et de leur famille afin de répondre à leurs besoins.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMAGE ET DE LA NOTORIÉTÉ

En mai 2019, la Carac a été présente auprès du grand public avec cinq programmes courts « La minute de l'épargne » diffusés sur les chaînes de France Télévisions et sur France Info radio. Son objectif : présenter les réponses de la mutuelle aux questions des Français en matière de protection financière.

Elle a, d'autre part, soutenu le lancement de la radio numérique Skyrock pour les militaires (Skyrock PLM), destinée aux militaires et écoutable par tous. En étant partenaire, la Carac rappelle son engagement auprès des combattants d'hier et d'aujourd'hui, en leur permettant de se constituer une retraite avec la RMC.

La Carac entretient également tout au long de l'année des relations avec les journalistes du secteur pour les informer de son actualité et valoriser les spécificités de son modèle. Le lancement du plan stratégique « Ambition 2030 » a été l'occasion d'un petit déjeuner de presse au cours duquel Claude Tarall et Jean-Jacques Berthelé ont échangé avec les journalistes présents.

Enfin, la cinquième édition du baromètre sur l'entraide familiale a suscité l'intérêt des médias et des partenaires. Un focus sur l'engagement des aidants familiaux de personnes en situation de handicap a

été réalisé en lien avec l'Unapei. Ce baromètre accroît la visibilité de la Carac sur le sujet de l'entraide entre les générations.

UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS NORMÉ ET CONTRAIGNANT AVEC DES IMPACTS SUR NOS ADHÉRENTS

Depuis plusieurs années, toutes les équipes de la Carac continuent d'être fortement impactées et mobilisées par les nouvelles règles qui s'imposent à notre activité d'assureur.
La réglementation de l'assurance tout comme la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la mise à jour de la connaissance des adhérents sont de plus en plus contraignantes. Cependant, après une année 2018 difficile au niveau des délais de traitement, l'organisation mise en place en 2019 nous a rendus beaucoup plus réactifs.

L'année 2019 a été compliquée à cet égard, avec un certain nombre de réclamations et de réactions sur ces différents sujets. Il est primordial d'être vigilants sur les différentes demandes, car la confiance de nos adhérents est essentielle et la Carac se doit de leur apporter un service de proximité de qualité.

PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003 avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, propose à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1 % des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France Handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille ; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves ; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France ; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui lutte pour combattre l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1er janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En 2019, la Carac a poursuivi son engagement en faveur de l'épargne solidaire auprès de ses associations partenaires, bénéficiaires de ses garanties Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire). Elle réalise régulièrement des actions conjointes avec ces associations dans le cadre de sa politique de développement, de communication ou de sponsoring.

En novembre 2019, l'Unapei, première fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille, est le sixième partenaire associatif bénéficiaire des contrats Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire).

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Carac a soutenu Finansol, association créée en 1995 qui promeut une finance éthique, humaine et solidaire. Elle a aussi accompagné le Conseil national des chambres régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRESS), dont l'un des objectifs est de faire connaître et reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en régions. Elle a également soutenu la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Hauts-de-France.

La Carac participe chaque année à la promotion de la Semaine de la finance solidaire organisée par Finansol, sur ses différents supports d'information, et relaie les diverses publications de l'association (baromètre, zoom, études spécifiques).

Partenaire du CNCRESS, et soucieuse de servir l'intérêt général, la Carac a participé à la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire tout au long de l'année, et plus particulièrement lors du Mois de l'ESS, en novembre. Événement d'envergure nationale, le Mois de l'ESS a pour vocation de faire découvrir au grand public une autre façon de concevoir l'économie à travers un programme de conférences, forums, portes ouvertes, projections de films… Par ailleurs, la mutuelle a fait partie, pour la quatrième fois, du jury des Prix de l'ESS, qui mettent en valeur les projets innovants de l'ESS.

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, *Carac mag*, etc.) : promotion de la finance solidaire, du Mois et des Prix de l'ESS, communication autour des associations partenaires. Parallèlement, les collaborateurs Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS, notamment *via* l'intranet.

CHAIRE ENTREPRENEURIAT SOCIAL DE L'ESSEC

En 2019, la Carac a poursuivi son partenariat avec l'ESSEC à travers son soutien à la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social. Ainsi, une étude a été menée par les étudiants de la Chaire sur le thème « Proposer une approche commerciale innovante et adaptée aux besoins des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des majeurs protégés ».
D'autre part, dans le cadre d'Antropia, l'accélérateur d'entreprises sociales de l'ESSEC, la Carac a organisé deux rencontres entre les salariés de la Carac et des start-up incubées par Antropia. Elle a, par ailleurs, accueilli dans ses locaux deux sessions de formation Antropia.

14.2. LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Hormis l'optimisation et les évolutions des applicatifs, le département des systèmes d'information a contribué à la prise en compte et à l'amélioration des sujets réglementaires incombant à la mutuelle.

SYSTÈMES DE GESTION DES ADHÉRENTS

Agate et ADG : L'année 2019 a vu, côté Agate, une évolution importante de l'Entec sur les aspects suivants : météo patrimoniale, préconisations, LCB-FT (connaissance des adhérents), adhésion jumelée, paramétrage d'horizon et profil d'investisseur.

Pour le partenariat avec Unéo, il a été nécessaire de faire l'intégration en automatique des prospects proposés chaque jour par Unéo avec création d'une activité dans Ambre pour le réseau commercial.
Sur le plan technique :
▶ des webservices ont été réalisés pour faciliter les échanges en temps réel d'informations entre ADG et Agate ;
▶ le démarrage du projet de migration de la base ADG de Sybase vers Sql Server : cette migration va rationaliser le SI et générer un gain de performance significatif sur les traitements.

Dans le cadre de la qualité des données, un outil de requêtage a été mis en œuvre dans ADG, à l'identique d'Agate ; il permet de mettre à disposition des requêtes pour réaliser des contrôles préventifs. Cet outil évoluera en 2020 avec la création d'un catalogue de requêtes réalisé à partir des besoins des métiers.

Des travaux de digitalisation du processus d'adhésion (projet Ryder cup) ont été lancés. Le premier lot comprend la mise en œuvre du nouveau processus, puis l'intégration d'outils extérieurs (signature électronique, reconnaissance automatique des documents justificatifs, digitalisation du coupon de remise de chèque).

SYSTÈME DE REPORTING ET DÉCISIONNEL

Rubis : En dehors des évolutions du datamart opérationnel de gestion (Dog), l'année 2019 a été consacrée en grande partie à la réalisation de projets réglementaires. Le travail effectué a abouti à :
▶ la mise en place de la clôture comptable de façon anticipée dans le but d'être conforme aux dates de production des états réglementaires, notamment FSB ;
▶ un travail important sur le projet « LCB-FT Gestion des opérations atypiques ». Ce projet sera mis en production au premier trimestre 2020.

AUTRES SYSTÈMES DE GESTION

En complément, le DSI a prolongé le travail d'un système de rapprochement comptabilité-gestion débuté en 2018 ; l'ensemble des besoins étant maintenant couverts, il restera à l'automatiser dans Rubis en 2020 pour une interrogation avec les outils SAS.

INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES

Hébergement de nos infrastructures et sites de repli utilisateurs

Nos contrats liés à l'hébergement de nos infrastructures informatiques en centre de données et à notre site de repli en cas de déclenchement du Plan de continuité d'activités s'achevaient fin 2019.
Un appel d'offres a été lancé, trois acteurs majeurs sur ces activités ont répondu.
Un nouveau contrat a été signé pour une période d'engagement ferme de trois ans. Il nous a permis d'étendre le périmètre des prestations tout en abaissant de façon significative le budget global.
Enfin, le périmètre du site de secours a été revu afin de répondre au mieux aux nouvelles exigences.

SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Un audit a été mené sur l'ensemble du système d'information interne et externe de la Carac (infrastructures, bases de données, applications, sites extranet et internet).
Les résultats encourageants ont mené à l'exécution d'un plan d'action visant à réduire au maximum l'exposition de la Carac face à la cybercriminalité.

15. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

En 2019, la Carac a renforcé ses fonds propres de plus de 99,4 millions d'euros.

Ils s'élèvent à 1 191,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 1 091,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

16. CONDITIONS D'AMÉLIORATION CONTINUE DES BONNES PRATIQUES DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Conseil supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté, en juin 2016, le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

UN FERVENT ÉTAT D'ESPRIT MUTUALISTE

La Carac est gouvernée selon un mode démocratique. Ses adhérents élisent, selon le principe « un homme – une voix », les délégués qui composent l'Assemblée générale. Organe démocratique de la Carac, elle se tient au minimum une fois par an afin, notamment, de statuer sur les comptes, ainsi que sur toute modification statutaire et réglementaire. Les délégués, quant à eux, élisent les membres du

Conseil d'administration de la Carac, qui administre la mutuelle et détermine les orientations relatives à ses activités en veillant à leur application.

Afin de répondre avec efficience aux défis qui s'imposent à elle, la Carac s'appuie sur un Conseil d'administration dont les membres possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En 2019, les administrateurs de la Carac ont suivi quatre sessions de formation.
Par ailleurs, les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

UNE STRATÉGIE COMMUNE

Jusqu'en mai 2019, le groupe de réflexion « Carac 2021 », formé d'administrateurs et de membres de l'équipe de direction, a poursuivi ses travaux pour amener la mutuelle au seuil de la décennie 2021-2030 avec des objectifs stratégiques et en pleine possession de ses moyens humains, techniques, institutionnels et organisationnels. Le plan stratégique « Ambition 2030 » a ainsi été présenté à l'Assemblée générale du 20 juin 2019. Depuis août 2019, le groupe de travail « G6 » est chargé du suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, notamment du premier plan triennal 2020–2023.

En outre, différentes rencontres permettent aux délégués de s'exprimer sur la stratégie de la mutuelle : séminaire des élus, conférence des présidents de conseil de section, Assemblée générale…

Autre preuve de la volonté de transparence de la Carac, une publication est dédiée à chacun de ses acteurs : *Caractualités* (élus) et *Carac mag* (adhérents). Un intranet dédié au plan stratégique « Ambition 2030 » a été créé en septembre 2019 (salariés).

TERRITORIALITÉ

UNE PRÉSENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les épargnants. De plus, la mutuelle est représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section répartis sur l'ensemble du territoire français.
Pour maintenir un lien permanent avec ses partenaires et ses publics, la Carac multiplie sa présence sur tout le territoire : soirées thématiques et réunions d'information organisées dans toute la France, tenue de stands dans divers salons…

ÊTRE ACTEUR DE L'ENTRAIDE

Soucieuse de servir l'intérêt général, la mutuelle est partenaire du Conseil national des chambres régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et, à ce titre, elle participe au Mois de l'ESS. Cette campagne d'information a pour objectif de faire découvrir au grand public une autre façon de concevoir l'économie. Par ailleurs, la Carac a fait partie en 2019, pour la cinquième fois, du Jury des Prix de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Membre fondateur de Finansol, la Carac participe chaque année à la promotion de la Semaine de la finance solidaire.
De plus, dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social dans le cadre de son mécénat d'entreprise.
La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne.

Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'Histoire et de la mémoire, et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant.

POLITIQUE SALARIALE

DES COLLABORATEURS FORMÉS ET PERFORMANTS AU SERVICE DES ADHÉRENTS

La Carac mène une politique de formation active. L'effort qui est consacré à la formation est important et dépasse chaque année le montant de la participation obligatoire.

LIEN AVEC LES UTILISATEURS

LA RELATION ADHÉRENT

La Carac a le devoir de proposer une solution adaptée au profil, à la situation personnelle et aux objectifs de ses adhérents. Dans cette optique, la Carac a développé un outil destiné à accompagner les conseillers dans toutes les étapes d'un entretien de vente et à formaliser le conseil prodigué et son acceptation par l'adhérent : « Entre Nous Tout Est Clair » (Entec).

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET DE DÉVELOPPEMENT

Depuis plusieurs années, la Carac est partenaire de différentes structures pour faire connaître ses services à des publics bien identifiés.
Engagée dans la protection financière des majeurs en situation de vulnérabilité, la Carac multiplie les initiatives pour faire valoir son expertise auprès de ces publics. Ainsi, depuis mai 2016, la mutuelle propose Carac Épargne Vivre Ensemble, une solution d'assurance vie sélectionnée par l'Unapei et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.

En 2016, également, la Carac a conçu avec le Crédit Coopératif une solution d'assurance vie multisupports engagée, Assurance Vie Agir. Sa particularité : 20 % minimum des versements doivent être placés sur le fonds Choix Solidaire, une Sicav qui allie Investissement Socialement Responsable (ISR) et investissements dans les entreprises à fortes plus-values sociales et environnementales.

DIVERSITÉ – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Carac accorde une grande importance à la diversité et à la lutte contre les discriminations. Ainsi, depuis plusieurs années, la Carac

mène une politique de ressources humaines en adéquation avec ses valeurs concernant l'intégration de tous les salariés, et plus particulièrement ceux en situation de handicap.

En matière d'emploi de personnes en situation de handicap, la Carac va au-delà des obligations légales.

Alors qu'elle était tenue en 2019 à l'emploi de 21 personnes en situation de handicap, la Carac en comptait 22 dans ses effectifs. Un programme d'accessibilité destiné aux personnes à mobilité réduite a été mis en place pour l'immobilier de rapport et d'exploitation.

Enfin, chaque année, la Carac met en œuvre un cursus de formation au bénéfice des managers afin de leur apporter les méthodes et les outils pour animer, mobiliser et de faire évoluer les équipes.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Carac a mis en place, le 1er octobre 2019, pour son siège social ainsi que l'ensemble des agences commerciales, une solution de collecte, de tri et de recyclage des déchets de bureau (papiers, cartons, bouteilles, canettes et gobelets).
Par cette démarche écoresponsable, la Carac entend poursuivre sa politique en faveur de l'environnement. Avec la mise en place du dispositif de tri sélectif, 716 kilos de matière ont été collectés, détruits ou recyclés au quatrième trimestre 2019.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

DES VALEURS COMMUNES

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire. En 2019, les collaborateurs ont été invités à rencontrer deux start-up aidées par Antropia, un incubateur créé par la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'ESSEC pour accompagner les entrepreneurs sociaux. Au sein de ses différents supports externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS : promotion du Mois de l'ESS sur carac.fr, communication autour des associations partenaires financées, enquête sur l'entraide familiale, etc.

HONORABILITÉ ET COMPÉTENCE

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié la configuration de la mutuelle et ses règles de fonctionnement. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence.

Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur est disponible.

ANNEXES

TAUX DE RENDEMENT 2019

Les provisions mathématiques de l'exercice 2019 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2019 avec les taux de rendement nets suivants :

Compte Épargne Carac	1,80 %
Carac Épargne Plénitude	1,80 %
Compte Épargne Famille	1,80 %
Entraid'Épargne Carac	1,90 %
Assurance Vie Agir	2,20 %
Carac Épargne Vivre Ensemble	1,80 %
Volontés Obsèques Carac (option épargne)	1,50 %
Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)	1,50 %
Carac Avenir	1,70 %
Loi Madelin	1,70 %
Rente Viagère Immédiate Carac	1,70 %
Éclor	1,50 %
Carac Perspectives phase épargne (100 % euros)	1,55 %
Carac Perspectives phase épargne (si UC > 0 %)	1,75 %
Carac Perspectives phase pension	1,55 %
Carac Profiléo	2,20 %
Bons, Primor et Garantie Obsèques	Taux technique
Épargne Handicap (épargne)	1,80 %
Plan d'Épargne Populaire	1,80 %
Plan d'Épargne Vie	1,80 %
Plan Obsèques Carac	1,50 %
Obsèques par avance	1,50 %
Esprit Tranquille	1,50 %
Épargne Handicap (rente)	1,50 %
RSUP	1,50 %
CAR	1,50 %
SGE	1,50 %

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes (avec chargements)	550 039	538 427	518 523	435 368	538 722
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	71 595	87 506	89 010	94 613	123 689
Dotations aux provisions et amortissements	7 493	7 389	7 854	11 531	14 749
Reprise de provisions et amortissements	–1 035	–1 281	–1 796	–4 554	– 4 622
Impôt	20 597	24 438	18 265	26 599	35 184
Résultat après IR, et dotations aux provisions et amortissements	44 540	56 959	64 686	61 037	78 378
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
Résultat net après affectation des bonifications	44 540	56 959	64 686	61 037	78 378
III – PERSONNEL (SIÈGE ET RÉSEAU)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	339	345	349	350	341
Montant de la masse salariale de l'exercice	14 178	15 003	15 118	15 923	17 505

INDEMNITÉS DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES EXTÉRIEURS DU COMITÉ D'AUDIT ET FRAIS DES ADMINISTRATEURS

Les montants des indemnités versés aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'Audit en 2019 sont de 201 920 euros (dont 196 864 euros pour les administrateurs et 5 056 euros pour les membres extérieurs du Comité d'Audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2019, ils s'élèvent à 111 028 euros.

DONNÉES DE SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2019

VERSEMENTS HORS FRAIS

	2019	2018	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	112 328 234	84 112 476	+ 33,55 %
Carac Avenir	1 271 431	2 033 488	– 37,48 %
Rente Viagère Immédiate Carac	909 942	1 797 958	– 49,39 %
Éclor	13 063	3 668	+ 256,11 %
Primor		610	– 100,00 %
Compte Épargne Carac	196 956 597	174 489 292	+ 12,88 %
Compte Épargne Famille	37 567 643	24 878 143	+ 51,01 %
Garantie Obsèques Carac	134 531	142 688	– 5,72 %
Volontés Obsèques Épargne	248 450	300 768	– 17,39 %
Volontés Obsèques Prévoyance	149 748	188 180	– 20,42 %
Entraid'Épargne Carac	15 038 359	7 681 881	+ 95,76 %
Carac Perspectives	6 268 623	4 757 344	+ 31,77 %
Carac Profiléo	119 449 664	97 460 843	+ 22,56 %
Carac Épargne Plénitude	30 538 452	16 357 433	+ 86,69 %
Plan Obsèques Carac	2 454 875	1 616 676	+ 51,85 %
Assurance Vie Agir	7 161 602	11 692 130	– 38,75 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	1 265 908	1 396 001	– 9,32 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	304 613	335 365	– 9,17 %
Carac Temporal	62 935	38 427	+ 63,78 %
Épargne FMP	2 723 984	2 704 945	+ 0,70 %
Rente FMP	126 846	64 017	+ 98,15 %
Décès FMP	76 530	86 755	– 11,79 %
TOTAL	**535 052 030**	**432 139 088**	**+ 23,81 %**

NOUVELLES GARANTIES

	2019	2018	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	821	844	– 2,7 %
Carac Avenir	55	250	– 78,0 %
Rente Viagère Immédiate Carac	22	39	– 43,6 %
Compte Épargne Carac	2 048	2 613	– 21,6 %
Compte Épargne Famille	852	1 236	– 31,1 %
Entraid'Épargne Carac	249	83	+ 200,0 %
Carac Perspectives	135	199	– 32,2 %
Carac Profiléo	3 926	4 489	– 12,5 %
Carac Épargne Plénitude	1 076	707	+ 52,2 %
Plan Obsèques Carac	1 500	1 190	+ 26,1 %
Assurance Vie Agir	167	321	– 48,0 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	76	56	+ 35,7 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	9	14	– 35,7 %
Carac Temporal	314	431	– 27,1 %
TOTAL	**11 250**	**12 472**	**– 9,8 %**

EFFECTIFS

Nombre d'adhérents	2019	2018	Évolution
dont Anciens Combattants	162 694	170 151	– 4,4 %
dont non-combattants	171 380	172 068	– 0,4 %
TOTAL GÉNÉRAL	**334 074**	**342 219**	**– 2,4 %**

NOMBRE DE GARANTIES

	2019	2018	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant[1]	169 964	177 750	– 4,4 %
– En cours de constitution	*20 471*	*21 646*	*– 5,4 %*
– En cours de service	*149 493*	*156 104*	*– 4,2 %*
Bons Carac	66	71	– 7,0 %
Carac Avenir	2 805	2 867	– 2,2 %
Rente Viagère Immédiate Carac	1 094	1 170	– 6,5 %
Éclor	93	98	– 5,1 %
Primor	5	5	0,0 %
Compte Épargne Carac	125 381	127 854	– 1,9 %
Compte Épargne Famille	37 648	37 266	+ 1,0 %
Garantie Obsèques Carac	783	842	– 7,0 %
Volontés Obsèques Épargne	4 460	4 715	– 5,4 %
Volontés Obsèques Prévoyance	787	820	– 4,0 %
Entraid'Épargne Carac	7 741	7 765	– 0,3 %
Carac Perspectives	8 309	8 474	– 1,9 %
Carac Profiléo	19 955	16 521	+ 20,8 %
Carac Épargne Plénitude	6 775	5 930	+ 14,2 %
Plan Obsèques Carac	5 806	4 556	+ 27,4 %
Assurance Vie Agir	968	820	+ 18,0 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	168	95	+ 76,8 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	36	29	+ 24,1 %
Carac Temporal	981	700	+ 40,1 %
Épargne FMP	5 761	6 161	– 6,5 %
Rente FMP	3 443	3 617	– 4,8 %
Décès FMP	1 302	1 392	– 6,5 %
TOTAL	**404 331**	**409 518**	**– 1,3 %**

(1) Hors rentes de conjoint temporaires.

2019

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF *(en euros)*

	31/12/2019	31/12/2018
1. Actifs incorporels	4 529 704,65	6 690 831,19
2. Placements	9 880 173 785,63	9 578 399 539,96
2a. Terrains et constructions	565 027 290,79	537 485 938,45
2b. Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation		
2c. Autres placements	9 315 146 494,84	9 040 913 601,51
2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
3. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	220 328 110,88	152 819 741,48
4. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
4a. Provisions pour cotisations non acquises (non vie)		
4b. Provisions d'assurance vie		
4c. Provisions pour prestations à payer (vie)		
4d. Provisions pour prestations à payer (non vie)		
4e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)		
4f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non vie)		
4g. Provisions pour égalisation (vie)		
4h. Provisions pour égalisation (non vie)		
4i. Autres provisions techniques (vie)		
4j. Autres provisions techniques (non vie)		
4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte		
5. Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
6. Créances	153 282 996,54	131 323 019,24
6a. Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	25 016 337,97	3 562 167,82
6aa. Cotisations restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	*25 016 337,97*	*3 562 167,82*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
6c. Autres créances	128 266 658,57	127 760 851,42
6ca. Personnel	*2 630,36*	*9 176,43*
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*114 319 221,91*	*116 020 345,52*
6cc. Débiteurs divers	*13 944 806,30*	*11 731 329,47*
7. Autres actifs	38 147 093,17	24 180 415,75
7a. Actifs corporels d'exploitation	1 297 923,46	1 463 861,68
7b. Avoirs en banque, CCP et caisse	36 849 169,71	22 716 554,07
8. Comptes de régularisation – actif	610 929 314,10	617 430 469,92
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	117 814 341,63	124 907 631,14
8b. Frais d'acquisition reportés (vie)		
8c. Frais d'acquisition reportés (non vie)		
8d. Autres comptes de régularisation	493 114 972,47	492 522 838,78
9. Différences de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF	**10 907 391 004,97**	**10 510 844 017,54**

BILAN PASSIF *(en euros)*

	31/12/2019	31/12/2018
1. Fonds mutualistes et réserves	1 191 116 379,64	1 091 785 208,70
1.1. Fonds propres	1 191 116 379,64	1 091 785 208,70
1a. Fonds de dotation sans droit de reprise	*6 473 347,05*	*6 473 347,05*
1b. Écarts de réévaluation		
1c. Réserves	*1 106 265 466,19*	*1 024 274 598,53*
1d. Report à nouveau		
1e. Résultat de l'exercice	*78 377 566,40*	*61 037 263,12*
1.2. Autres fonds mutualistes		
1f. Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g. Subventions nettes		
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	9 317 188 049,44	9 119 614 456,95
3a. Provisions pour cotisations non acquises (non vie)		
3b. Provisions d'assurance vie	8 848 292 723,99	8 752 065 721,40
3c. Provisions pour prestations à payer (vie)	139 816 802,74	105 883 549,84
3d. Provisions pour prestations à payer (non vie)		
3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	329 078 522,71	261 665 185,71
3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non vie)		
3g. Provisions pour égalisation (vie)		
3h. Provisions pour égalisation (non vie)		
3i. Autres provisions techniques (vie)		
3j. Autres provisions techniques (non vie)		
4. Provisions techniques des opérations en unités de compte	220 385 740,00	153 553 533,50
5. Engagements techniques sur opérations données en substitution		
6. Provisions pour risques et charges	11 610 131,98	9 558 724,00
7. Fonds dédiés		
8. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
9. Autres dettes	64 342 555,99	43 248 149,15
9a. Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	4 616 369,35	1 473 992,87
9b. Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
9c. Dettes envers des établissements de crédit	1 454 012,27	943 321,08
9d. Autres dettes	58 272 174,37	40 830 835,20
9da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*4 304 686,42*	*4 198 958,88*
9db. Personnel	*9 417 182,24*	*7 382 334,13*
9dc. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*9 686 426,57*	*16 438 225,93*
9dd. Créditeurs divers	*34 863 879,14*	*12 811 316,26*
10. Comptes de régularisation – passif	102 748 147,92	93 083 945,24
11. Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF	**10 907 391 004,97**	**10 510 844 017,54**

COMPTE DE RÉSULTAT – RÉSULTAT TECHNIQUE *(en euros)*

	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2018
1. Cotisations	538 721 720,41			538 721 720,41	435 368 139,85
2. Produits des placements	504 175 133,62			504 175 133,62	393 045 741,36
2a. Revenus des placements	256 136 125,27			256 136 125,27	257 271 983,31
2b. Autres produits des placements	77 843 253,04			77 843 253,04	86 901 740,67
2c. Produits provenant de la réalisation des placements	170 195 755,31			170 195 755,31	48 872 017,38
3. Ajustements Acav (plus-values)	12 622 920,92			12 622 920,92	3 900 192,91
4. Autres produits techniques	67 245,71			67 245,71	49 564,84
5. Charges des prestations	– 561 019 888,50			– 561 019 888,50	– 541 843 087,09
5a. Prestations et frais payés	– 527 765 907,34			– 527 765 907,34	– 529 238 070,58
5b. Charges des provisions pour prestations à payer	– 33 253 981,16			– 33 253 981,16	– 12 605 016,51
6. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	57 796 295,65			57 796 295,65	161 607 996,43
6a. Provisions d'assurance vie	124 628 502,15			124 628 502,15	204 818 482,62
6b. Provisions pour opérations en unités de compte	– 66 832 206,50			– 66 832 206,50	– 43 210 486,19
6c. Provision pour égalisation					
6d. Autres provisions techniques					
7. Participation aux résultats	– 291 456 491,41			– 291 456 491,41	– 269 590 626,50
8. Frais d'acquisition et d'administration	– 44 225 734,48			– 44 225 734,48	– 35 846 595,84
8a. Frais d'acquisition	– 31 542 806,91			– 31 542 806,91	– 23 712 144,89
8b. Frais d'administration	– 12 682 927,57			– 12 682 927,57	– 12 134 450,95
8c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution					
9. Charges des placements	– 98 773 457,05			– 98 773 457,05	– 40 437 619,93
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	– 27 205 290,41			– 27 205 290,41	– 19 664 548,78
9b. Autres charges des placements	– 22 215 492,88			– 22 215 492,88	– 16 631 838,82
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	– 49 352 673,76			– 49 352 673,76	– 4 141 232,33
10. Ajustements Acav (moins-values)	– 49 253,60			– 49 253,60	– 5 457 391,76
11. Autres charges techniques	– 15 702 451,46			– 15 702 451,46	– 14 470 891,29
12. Produits des placements transférés au compte non technique	– 37 644 665,37			– 37 644 665,37	– 30 925 388,04
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	**64 511 374,44**			**64 511 374,44**	**55 400 034,94**

COMPTE DE RÉSULTAT – RÉSULTAT NON TECHNIQUE *(en euros)*

	31/12/2019	31/12/2018
1. Résultat technique des opérations non-vie		
2. Résultat technique des opérations vie	64 511 374,44	55 400 034,94
3. Produits des placements		
3a. Revenus des placements		
3b. Autres produits des placements		
3c. Profits provenant de la réalisation des placements		
4. Produits des placements alloués du compte technique vie	37 644 665,37	30 925 388,04
5. Charges des placements		
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers		
5b. Autres charges des placements		
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements		
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie		
7. Autres produits non techniques	11 664 726,41	1 164 293,86
8. Autres charges non techniques	– 236 874,49	– 3 500,00
8a. Charges à caractère social	– 8 133,37	– 3 500,00
8b. Autres charges non techniques	– 228 741,12	
9. Résultat exceptionnel	– 22 544,15	149 930,42
9a. Produits exceptionnels	20 020,44	850 829,54
9b. Charges exceptionnelles	– 42 564,59	– 700 899,12
10. Impôt sur le résultat	– 35 183 781,18	– 26 598 884,14
11. Solde intermédiaire	78 377 566,40	61 037 263,12
12. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
13. Engagements à réaliser sur ressources affectées		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**78 377 566,40**	**61 037 263,12**

ANNEXE AUX COMPTES

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans un environnement en constante évolution, la Carac s'est concentrée, en 2019, sur la finalisation de sa mise en conformité avec les différentes réglementations (DDA, RGPD, LCB-FT), tout en travaillant pour l'avenir, avec le lancement de son plan stratégique « Ambition 2030 ».

Toujours dans une optique d'efficacité et afin de permettre une meilleure réactivité, l'organigramme de la mutuelle a été repensé et les zones commerciales, notamment, ont été réorganisées : une quatrième région, la zone Sud-Est, a été créée.

En matière de développement commercial, la Carac a lancé deux grandes campagnes en 2019 avec la campagne « 0 frais sur versement » et la création de nouvelles unités de compte. La Carac a fait évoluer ses garanties multisupports et enrichi les offres d'investissement de la garantie d'assurance vie multisupports Carac Profiléo et du PERP Carac Perspectives. Elle a également poursuivi, cette année, le travail de digitalisation de ses produits.

Dans un contexte de taux bas qui perdure, la Carac a obtenu de bons résultats financiers en 2019 qui renforcent la solidité de la mutuelle.

1.2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la mutuelle Carac ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

1.2.1. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels comprennent les logiciels dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou 4 ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2. AUTRES ACTIFS

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

1.2.3. PLACEMENTS

1.2.3.1. Évaluation

▶ Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1er janvier 1999, était égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.

Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC n° 2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

▶ Les actions et autres titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.

▶ Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus (art.121-1 du règlement ANC n° 2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

▶ Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

▶ Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art.121-3 du règlement ANC n° 2015-11).

▶ La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants et leur durée d'amortissement retenus par la Carac, pour la plupart de ses immeubles, sont les suivants :

	%	Durée
Gros œuvre	55 %	100 ans
Clos et couvert	20 %	35 ans
Lots techniques	15 %	25 ans
Second œuvre	10 %	15 ans

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrains et constructions (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissement conformes à la réglementation.

1.2.3.2. Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1. Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque :

1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;

2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;

3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

▶ la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;

▶ la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères ;

▶ l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;

▶ les difficultés de cession de ce placement ;

▶ les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;

▶ l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 du présent règlement.

En 2019, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2019, une reprise de provision à hauteur de 6,37 millions d'euros, et une dotation de 3,81 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 20,99 millions d'euros au 31 décembre 2019.

1.2.3.2.2. Obligations

Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté, et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC 2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC 2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, par exemple une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur.

L'application de ces dispositions n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés en 2019.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

Le règlement n° 2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC 2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation

(article 131.5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R.343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable.

▶ Les cessions en plus-value donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence.

▶ Les cessions en moins-value entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôts lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3. Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figurent dans le cadre des « opérations techniques » et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

Les placements à revenu fixe *(obligations et TCN)*

Politique générale de risque de crédit

▶ Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes de la direction des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier.

▶ La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB–. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si le *shadow rating* est *investment grade*.

Au 31 décembre 2019, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivante :

▶ les titres notés AAA et AA représentaient 53,36 %, les A 18,23 % de l'encours ;

▶ les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient 28,42 % de l'encours.

Titrisations et CDO

La Carac ne dispose d'aucune exposition directe ou indirecte en titrisations et CDO. La Carac ne procède à aucun investissement direct en titrisations et CDO ni à aucun investissement indirect dans des fonds dont la stratégie d'investissement aurait principalement recours à ce type d'instruments.

Exposition aux risques bancaire et immobilier des actifs obligataires

Excepté l'exposition indirecte *via* les deux fonds cités ci-dessous :

▶ les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », *covered bonds)* et les garanties qui en découlent (existence de *pools* d'actifs en garantie, sur couverture des engagements etc.) ;

▶ l'exposition directe au secteur de la construction et de l'immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureaux ;

▶ en dehors de l'exposition potentielle indirecte induite par la détention de titres émis par des établissements bancaires et financiers intervenant sur le marché américain, aucune exposition directe au marché immobilier américain n'a été identifiée.

Les liquidités

La mutuelle détenait un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 572,26 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2019 et aucun OPCVM monétaire dynamique. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées. Par ailleurs, 80 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de *swap*, la Carac détient une créance de 13,42 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Les instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

1.2.4. CRÉANCES DIVERSES

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5. PROVISIONS

1.2.5.1. Provisions mathématiques

Dans le cadre de la clôture anticipée, les provisions mathématiques sont calculées à partir des provisions mathématiques en date du 30 novembre de l'exercice et des estimations des flux techniques du mois de décembre.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

En 2007, la Carac a abaissé de 0,20 % le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50 % à 3,30 %. En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2. Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « provision pour participation aux excédents ».
Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

1.2.5.3. Provision pour aléas financiers
(article 142-8 du règlement ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2019.

1.2.5.4. Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

1.2.5.5. Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :
▶ la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices ;
▶ les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1er janvier N+1.

L'article D.223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et à 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2° de l'article R. 343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6. Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R.343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2019 d'un montant de 1 271 604 euros.

1.2.5.7. Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE) conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC N° 2015-11 lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :
▶ les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
▶ pour les actions de Sicav et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
▶ les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
▶ la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2017.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une PRE à fin 2019.

1.2.5.8. Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.5.9. Provision pour grosses réparations, provision pour gros entretiens

Le règlement 2002.10 du CRC du 12 décembre 2002 prévoit la comptabilisation des actifs par composants avec l'application de taux et de modes d'amortissement propres à chacun des composants. Ce règlement est entré en vigueur au 1er janvier 2005 et pouvait être appliqué de manière anticipée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

La Carac comptabilise une provision dite de « gros entretiens » conformément aux dépenses dites « de deuxième catégorie », c'est-à-dire des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou grandes révisions.

À ce titre, la Carac a retenu le ravalement comme dépense d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel (estimation du coût du ravalement et amortissement sur une durée de 15 ans).

1.2.6. PRÉSENTATION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.
L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Charges affectées au PERP

Un montant de charges de gestion indirectes, en complément de ses charges de gestion directes, est affecté au PERP depuis l'exercice 2015. Ce montant correspond aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement au produit à partir des charges par destination.
Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations :

▶ Les frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.
Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

▶ Les frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission.
Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

▶ Les frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

▶ Les frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement.
Ces coûts proviennent des services financier et immobilier ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

▶ Les autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.
Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

▶ Les autres charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

▶ Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7. ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS ENTRE COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE ET COMPTE NON TECHNIQUE

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements :

$$\frac{\text{(Provisions techniques + réserve de capitalisation)}}{\text{(Provisions techniques + capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) + provisions pour risques et charges)}}$$

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

1.3. CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES

Néant.

1.4. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis janvier 2020, une épidémie de coronavirus Covid-19 s'est propagée depuis la Chine. Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures de confinement. Les impacts de cette épidémie sont en cours d'évaluation, notamment ceux découlant de la baisse des marchés constatée au mois de mars 2020. Par ailleurs, il n'est pas exclu que la fermeture des agences commerciales de la mutuelle ait une influence défavorable sur le chiffre d'affaires. Ces impacts auront vraisemblablement des effets négatifs sur les prochains comptes annuels de la mutuelle.

2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. POUR LE BILAN

2.1.1. MOUVEMENTS DES ACTIFS

2.1.1.1. Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(en euros)	Au 31/12/2018	Acquisitions Augmentations/dotations	Cessions Diminutions/reprises	Au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	28 875 797	648 802	106 075	29 418 524
Amortissements	22 184 966	2 703 854	0	24 888 820
TOTAL NET	**6 690 831**	**– 2 055 052**	**106 075**	**4 529 705**

2.1.1.2. Terrains, constructions et autres placements immobiliers

(en euros)	Au 31/12/2018	Acquisitions Augmentations/dotations	Cessions Diminutions/reprises	Au 31/12/2019
Terrains, constructions et parts de SCI et SCPI	612 958 379	197 521 298	167 305 224	643 174 453
Amortissements	75 472 441	14 063 160	11 388 438	78 147 163
TOTAL NET	**537 485 938**	**183 458 138**	**155 916 786**	**565 027 291**

2.1.1.3. Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(en euros)	% détenu par la Carac	Valeur de réalisation au 31/12/2019
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 317 991
SCI CARAC COMMERCES	99%	4 574 475
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	0

2.1.1.4. Les bons, obligations et créances de toutes natures sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.

2.1.2. ÉTAT DES PLACEMENTS

2.1.2.1. État récapitulatif des placements

(en euros)	Placements nets	Décote	Surcote	État des placements Valeur nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 192 062 877,94	492 678 110	– 71 728 270	7 613 012 718
Autres placements	2 657 091 029			2 657 091 029
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	220 328 111			220 328 111
TOTAL NET	**10 069 482 018**	**492 678 110**	**– 71 728 270**	**10 490 431 858**

(en euros)	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	660 408 605	565 374 670	1 193 968 826
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM	201 497 427	199 070 373	255 966 402
3. OPCVM (autres que ceux visés au 4)	645 446 689	645 446 689	963 266 254
4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 157 544 990	1 157 544 990	1 172 151 752
5. Obligations et autres titres à revenu fixe[1]	7 193 743 887	7 613 012 718	8 611 227 463
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	31 706 163	31 706 163	31 706 163
8. Dépôts auprès des cédantes			
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	88 968 023	88 968 023	88 787 677
10. Actifs représentatifs des opérations en UC	220 328 111	220 328 111	220 328 111
11. Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement	– 38 201 932	– 31 019 878	– 31 085 341
TOTAL	**10 161 441 963**	**10 490 431 858**	**12 506 317 306**
– Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables)	6 869 367 407	7 290 317 247	8 290 018 503
– Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables)	3 109 948 378	3 010 806 378	4 027 056 033
– Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable)	220 328 111	220 328 111	220 328 111
IFT canton général	– 38 201 932	– 31 019 878	– 31 085 341
TOTAL	**10 161 441 963**	**10 490 431 858**	**12 506 317 306**
dont :			
▶ Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques	10 073 187 924	10 398 532 496	12 401 798 472
▶ Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou les fonds de placement gérés	88 254 039	91 899 362	104 518 834
▶ Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire)			
▶ Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)			
▶ Autres affectations ou sans affectation			

(1) La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.2.2. Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

(en euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	25 016 338	25 016 338	25 016 338
Coupons courus non échus	117 814 342	117 814 342	117 814 342
Trésorerie nette (actif – passif)	35 395 157	35 395 157	35 395 157
TOTAL	**178 225 837**	**178 225 837**	**178 225 837**

2.1.3. VENTILATION DES CRÉANCES ET DES DETTES

▶ Créances nées d'opérations d'assurance directe

(en euros)	31/12/2019	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur adhérents	4 618 956	2 755 527	742 858	1 120 571
Locataires	20 397 382	20 397 382		
TOTAL	**25 016 338**	**23 152 909**	**742 858**	**1 120 571**

La variation des créances nées d'opérations d'assurance s'explique par la mise en place sur une année pleine de la délégation de gestion Gaia. Les comptes courants avec Gaia n'ont pas été lettrés dans la mesure où la Carac est en attente du décompte permettant de lettrer.

▶ Autres créances

(en euros)	31/12/2019	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	2 630	2 630		
SOUS-TOTAL	**2 630**	**2 630**		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	114 319 222	114 319 222		
SOUS-TOTAL	**114 319 222**	**114 319 222**		
Avances et acomptes versés	6 266 088	6 266 088		
Autres débiteurs divers	7 678 718	7 678 718		
SOUS-TOTAL	**13 944 806**	**13 944 806**		
TOTAL	**128 266 659**	**128 266 659**		

▶ Autres dettes

(en euros)	31/12/2019	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 304 686	3 925 711	1 317	377 658
SOUS-TOTAL	**4 304 686**	**3 925 711**	**1 317**	**377 658**
Personnel	9 417 182	9 417 182		
SOUS-TOTAL	**9 417 182**	**9 417 182**		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	9 686 427	9 686 427		
SOUS-TOTAL	**9 686 427**	**9 686 427**		
Créditeurs divers	34 863 879	34 121 386	308 806	433 687
SOUS-TOTAL	**34 863 879**	**34 121 386**	**308 806**	**433 687**
TOTAL	**58 272 174**	**57 150 706**	**310 123**	**811 345**

2.1.4. FONDS PROPRES

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2019 à ceux de fin 2019 se présente comme suit :

(en euros)	31/12/2018	+	–	31/12/2019
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347			6 473 347
Autres réserves	806 141 593	61 037 263		867 178 856
Réserve de capitalisation	204 917 887	36 494 248	15 540 643	225 871 492
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118			13 215 118
Résultat de l'exercice	61 037 263	78 377 566	61 037 263	78 377 566
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 091 785 208**	**175 909 077**	**76 577 906**	**1 191 116 379**

Le résultat de l'exercice 2018 de 61 037 263,12 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 20 juin 2019.

2.1.5. PASSIFS SUBORDONNÉS

Néant.

2.1.6. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

2.1.6.1. Provisions pour prestations à payer

(en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	105 883 550	92 646 308
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	73 546 339	63 576 176
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	139 816 803	105 883 550

2.1.6.2. Autres provisions techniques

(en euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
PM RMC	4 295 128 947	4 411 970 654	– 116 841 707
PM autres rentes	102 936 956	108 594 831	– 5 657 875
PM épargne	4 349 116 427	4 136 596 194	212 520 233
PM prévoyance	18 464 701	16 858 564	1 606 137
PM PERP	81 374 089	77 245 478	4 128 611
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	**8 847 021 120**	**8 751 265 721**	**95 755 399**
Provisions globales de gestion	**1 271 604**	**800 000**	**471 604**
Provision pour participation aux excédents	**329 078 523**	**261 665 186**	**67 413 337**

2.1.6.3. Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents

(en euros)	**31/12/2019**
Stock au 31/12/2018	**261 665 185**
PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2019	– 7 500 000
PE capitalisation dotée au titre de 2019	8 000 000
Dotation complémentaire à la PPE en 2019	67 000 000
Reprise PPE capitalisation 2018 suite à incorporation aux PM à fin 2019	– 86 663
TOTAL	**329 078 522**

2.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	**Montant au début de l'exercice**	**Augmentation (dotation)**	**Diminution (reprise)**	**Provision à la fin de l'exercice**
Provision pour risques	377 416	2 109 859	95 429	2 391 846
Provision pour retraite du personnel [1]	3 882 375	163 846		4 046 221
Provision pour gros entretiens	5 298 933	463 132	590 000	5 172 065
TOTAL	**9 558 724**	**2 736 837**	**685 429**	**11 610 132**

(1) Évaluation des indemnités de départ à la retraite.

L'hypothèse de l'âge de départ à la retraite retenue par la Carac est la suivante :
- 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 0,7 %.
Le montant des engagements au 31 décembre 2019 s'élève à 4 millions d'euros.

2.1.8. FONDS DÉDIÉS

Néant.

2.1.9. DIVERS COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF

2.1.9.1. Autres actifs

▶ Avoirs en banque et caisse

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Avoirs en banque et caisse	36 849 170	22 716 554
TOTAL	**36 849 170**	**22 716 554**

2.1.9.2. Comptes de régularisation actif

▶ Montant des intérêts et loyers courus non échus

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Intérêts courus sur avances et prêts	962 139	649 264
Intérêts courus non échus sur titres	116 852 203	124 258 367
TOTAL	**117 814 342**	**124 907 631**

▶ Autres comptes de régularisation actif

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Différence prix de remboursement des obligations – décote	492 678 110	492 218 694
Engagements instruments financiers (options)		
Charges constatées d'avance	436 862	304 144
TOTAL	**493 114 972**	**492 522 839**

2.1.9.3. Comptes de régularisation passif

▶ Autres comptes de régularisation passif

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Différence prix remboursement des obligations – surcote	71 728 270	70 966 103
Engagements instruments financiers (*swap* – achats à terme)	31 019 878	22 117 842
TOTAL	**102 748 148**	**93 083 945**

2.1.10. SUBSTITUTION

Néant.

2.1.11. GESTION D'UN RÉGIME OBLIGATOIRE

Néant.

2.1.12. INFORMATION SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
C1. Engagements reçus		
C2. Engagements donnés	**334 112 676**	**258 763 978**
C2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
C2b. Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	203 688 676	128 127 978
– engagements sur FCP à risques	*134 240 776*	*96 662 859*
– engagements sur SCPI en formation	*69 447 900*	*31 465 119*
C2d. Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e. Autres engagements donnés	130 000 000	130 000 000
Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise Carac	424 000	636 000

Les contrats de *swap* représentent un engagement de 30 millions d'euros de nominal et les achats à terme 100 millions d'euros.

2.1.13. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Contrats de swap

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées sur l'inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de *swap* mis en place.

Achats à terme

Sur l'exercice 2013, la Carac a pris des engagements d'achat à terme d'obligations (OAT) pour un nominal de 105 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, 100 millions d'euros supplémentaires d'engagements d'achat à terme ont été pris sur des OAT.

En 2016 et 2017, 25 millions d'euros et 80 millions d'euros sont arrivés respectivement à terme, ramenant l'engagement à 100 millions d'euros.

Ces opérations sont documentées en comptabilité comme des stratégies d'investissement. Ces opérations déterminent les conditions financières du réinvestissement d'une partie des liquidités disponibles à l'échéance des engagements.

2.2. POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Bonification par capitalisation 2019 pour la RMC : 8 millions d'euros.
Les bonifications par capitalisation (8 millions d'euros) provisionnées au titre de l'exercice 2019 ont été enregistrées en charge de l'exercice conformément à la réglementation comptable.

2.2.1. PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

(en euros)	**Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées**	**Autres revenus et frais financiers**	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		50 294 024	50 294 024	38 771 343
Revenus des autres placements		205 842 101	205 842 101	218 500 640
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
TOTAL (postes E2a et/ou F3a du compte de résultat)		**256 136 125**	**256 136 125**	**257 271 983**
Frais financiers		27 205 290	27 205 290	19 664 549
Total des autres produits des placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat)		248 039 008	248 039 008	135 773 758
Total des autres charges des placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses aux postes E9 et/ou F5 du compte de résultat		71 568 167	71 568 167	20 773 071

2.2.1.1. Détail des produits et charges des placements

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Placements en actions	7 677 323	7 725 924
Placements obligataires	195 718 776	207 699 809
Prêts et commissions	2 446 002	3 074 907
Placements immobiliers	50 294 024	38 771 343
1. Total revenus des placements	**256 136 125**	**257 271 983**
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	6 370 097	8 697 549
Amortissement de la décote	71 473 156	78 204 191
2. Total autres produits des placements	**77 843 253**	**86 901 741**
Plus-values sur titres	134 179 238	40 067 515
Plus-values sur biens immobiliers	31 628 304	8 804 502
Reprise de la réserve de capitalisation	4 388 213	0
3. Total autres produits financiers	**170 195 755**	**48 872 017**
A. PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	**504 175 134**	**393 045 741**
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	3 609 888	1 469 256
Charges de gestion des immeubles	20 509 676	13 947 327
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	3 085 726	4 247 966
4. Total des frais financiers	**27 205 290**	**19 664 549**
Dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable	3 809 492	1 878 746
Amortissement de la surcote	18 406 000	14 753 093
5. Total des autres charges des placements	**22 215 493**	**16 631 839**
Dotation à la réserve de capitalisation	36 265 507	1 872 688
Moins-values sur cessions d'actions	7 717 369	275 412
Moins-values sur cessions d'obligations	5 369 798	1 993 133
6. Total des pertes provenant de la réalisation des placements	**49 352 674**	**4 141 232**
B. CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	**98 773 457**	**40 437 620**
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A–B)	**405 401 677**	**352 608 121**
Total ajustements Acav	**12 573 667**	**– 1 557 199**
TOTAL NET DES PLACEMENTS (y compris Acav)	**417 975 344**	**351 050 922**

2.2.1.2. Produits nets des placements transférés au compte non technique

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Produits des placements	504 175 134	393 045 741
Charges des placements	98 773 457	40 437 620
TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	**405 401 677**	**352 608 121**
Affectation :		
– Compte technique vie	367 757 012	321 682 733
– Compte non technique vie *(voir modalités ci-dessous)*	37 644 665	30 925 388

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**%**
1. Fonds propres	1 191 116 380	1 091 785 209	9,10
2. Réserve de capitalisation	225 871 490	204 917 886	10,23
3. Provisions pour risques et charges	11 610 132	9 558 724	21,46
A. TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS RÉSERVE DE CAPITALISATION (1 – 2 + 3)	**976 855 021**	**896 426 047**	**8,97**
4. Provisions techniques brutes	9 317 188 049	9 119 614 457	2,17
B. TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PROVISIONS TECHNIQUES (1 + 3 + 4)	**10 519 914 561**	**10 220 958 390**	**2,92**
C. RATIO DE PONDÉRATION (A/B)	**9,29**	**8,77**	**5,88**
5. Produits des placements	504 175 134	393 045 741	28,27
6. Charges des placements	98 773 457	40 437 620	144,26
D. TOTAL NET DES PLACEMENTS (5 – 6)	**405 401 677**	**352 608 121**	**14,97**
Total des produits transférés au compte de résultat non technique (DxC)	37 644 665	30 925 388	21,73

2.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE

(en euros)	Capitalisation CU/VL* (1)	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès CP** (2)	Autres opérations individuelles d'assurance vie CU/VL* (3) RMC	Autres opérations individuelles d'assurance vie CU/VL* (3) Autres	Autres opérations individuelles d'assurance vie CP** (4)	Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte CU/VL* (5)	PERP	TOTAL 31/12/2019
1. Cotisations sur opérations directes		85 089,75	113 982 653,67	353 555 845,88	2 926 736,07	61 825 123,79	6 346 271,25	538 721 720,41
2. Charges des prestations sur opérations directes	– 11 988,44	86 035,03	328 512 358,40	222 113 879,34	1 384 015,48	6 825 979,71	2 109 608,98	561 019 888,50
3. Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	– 26 401,33	– 8,84	– 234 440 668,86	105 797 712,54	1 072 634,61	66 772 198,97	3 028 237,26	– 57 796 295,65
4. Ajustements Acav sur opérations directes						12 312 069,79	261 597,53	12 573 667,32
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES) (1 – 2 – 3 + 4)	38 389,77	– 936,44	19 910 964,13	25 644 254,00	470 085,98	539 014,90	1 470 022,54	48 071 794,88
5. Cotisations sur opérations prises en substitution								
6. Charges des prestations sur opérations prises en substitution								
7. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution								
8. Ajustements Acav sur opérations prises en substitution								
B. SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION) (5 – 6 – 7 + 8)								
9. Frais d'acquisition	3 496,01	132 943,57	11 252 338,19	17 295 386,75	901 414,25	1 384 869,26	572 358,88	31 542 806,91
10. Autres charges de gestion nettes	2 747,79	34 279,17	12 985 147,56	14 057 247,39	280 692,91	572 193,09	385 825,41	28 318 133,32
C. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES (9 + 10)	6 243,80	167 222,74	24 237 485,75	31 352 634,14	1 182 107,16	1 957 062,35	958 184,29	59 860 940,23
11. Produit net des placements	15 170,00	0,81	182 446 274,18	182 222 020,47	742 734,19	58 249,39	2 272 562,16	367 757 011,20
12. Participation aux résultats et intérêts techniques	1 985,46	0,04	121 012 266,10	167 463 277,46	539 329,35		2 439 633,00	291 456 491,41
D. SOLDE FINANCIER (11 – 12)	13 184,54	0,77	61 434 008,08	14 758 743,01	203 404,84	58 249,39	– 167 070,84	76 300 519,79
13. Cotisations données en substitution								
14. Part des garants en substitution dans les charges de prestations								
15. Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques								
16. Part des garants en substitution dans la participation aux résultats								
17. Commissions reçues des garants en substitution								
E. SOLDE DE SUBSTITUTION (14 + 15 + 16 + 17 – 13)								
18. Cotisations cédées aux réassureurs								
19. Part des réassureurs dans les charges de prestations								
20. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques								
21. Part des réassureurs dans la participation aux résultats								
22. Commissions reçues des réassureurs								
F. SOLDE DE RÉASSURANCE (19 + 20 + 21 + 22 – 18)								
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B – C + D + E + F)	45 330,51	– 168 158,41	57 107 486,46	9 050 362,87	– 508 616,34	– 1 359 798,06	344 767,41	64 511 374,44
HORS COMPTE :								
Montant des rachats	8 657,40		6 777 565,46	92 794 288,26	177 145,55	4 917 252,95	555 409,13	105 230 318,75
Intérêts techniques bruts de l'exercice			89 154 246,01	7 312 763,96	227 393,98			96 694 403,95
Provisions techniques brutes à la clôture	1 794 059,31	102 775,00	4 690 929 948,74	4 515 426 172,37	23 562 179,02	218 763 937,95	86 994 717,05	9 537 573 789,44
Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 744 650,16	23,80	4 717 340 189,00	4 297 039 068,18	22 080 983,23	151 939 243,77	82 023 832,31	9 273 167 990,45

(1) Bons de capitalisation Carac. (2) ATCT, Capital Obsèques, Carac Temporal. (3) RMC, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'Épargne Carac, Carac Perspectives, Éclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option épargne et option rente, SGE, Plan d'Épargne Populaire, Plan d'Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèques par Avance, Carac Épargne Vivre ensemble. (4) Plan Obsèques Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisation Viagère, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Préretraités. (5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir.

**CU : cotisations uniques. / VL : versements libres. ** CP : cotisations périodiques*

2.2.3. AUTRES INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE

2.2.3.1. Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Cotisations (hors chargements et annulations)	535 052 030	432 139 088
Annulations	– 3 651 576	– 4 085 255
Chargements	7 321 266	7 314 306
COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS	**538 721 720**	**435 368 140**

2.2.3.2. Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Charges des provisions d'assurance vie hors unités de compte	– 124 628 502	– 204 818 483
Intérêts techniques crédités aux provisions d'assurance vie	93 506 754	100 409 027
Participation aux excédents incorporée directement	100 348 750	113 312 419
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	27 000 000	18 000 000
TOTAL	**96 227 003**	**26 902 964**
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 848 292 724	8 752 065 721
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	**96 227 003**	**26 902 964**
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	66 832 207	43 210 486

2.2.3.3. Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

(en euros)	**EXERCICE DE SURVENANCE**							
ANNÉE D'INVENTAIRE	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
A. PARTICIPATION AUX RÉSULTATS[1]	**261 309 996**	**270 586 733**	**272 472 891**	**265 005 625**	**268 077 527**	**266 277 877**	**269 590 627**	**291 456 491**
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	258 728 708	266 164 796	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154
A2. Variation de la provision pour participation aux excédents	2 581 288	4 421 937	7 773 327	–1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337
B. PARTICIPATION AUX RÉSULTATS DES CONTRATS								
B1. Provisions mathématiques moyennes	7 300 967 581	7 603 145 897	7 928 829 840	8 236 378 650	8 480 356 857	8 653 266 198	8 738 612 739	8 800 179 223
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	249 867 100	260 103 850	267 189 754	261 849 907	266 398 171	258 638 983	269 345 596	291 019 847
B3. Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	258 728 708	266 164 796	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154
B3b. Variation de la provision pour participation aux excédents	2 581 288	4 421 937	7 773 327	–1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4. GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Néant.

2.2.5. ACTION SOCIALE

Néant.

2.2.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

2.2.6.1. Autres produits et charges techniques

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Frais et intérêts sur avances	67 246	49 565
TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**67 246**	**49 565**
Frais externes	6 547 635	6 325 660
Frais internes	7 836 391	7 019 819
Dotations aux amortissements et provisions	1 318 426	1 125 413
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**15 702 451**	**14 470 891**

2.2.6.2. Produits et charges non techniques

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Produits des activités annexes	11 664 507	1 164 828
Produits divers de gestion courante	220	– 535
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	**11 664 726**	**1 164 294**
Charges à caractère social	8 133	3 500
Autres charges non techniques	228 741	0
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	**236 874**	**3 500**

2.2.6.3. Produits et charges exceptionnels

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Produits exceptionnels de gestion	9 691	842 440
Autres produits exceptionnels	10 329	8 390
A. TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**20 020**	**850 830**
Charges exceptionnelles	42 565	700 899
B. TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**42 565**	**700 899**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A–B)	**– 22 544**	**149 930**

2.2.6.4. Fiscalité

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Impôts sur le résultat	35 183 781	26 598 884
TOTAL	**35 183 781**	**26 598 884**

2.2.7. ACTIVITÉS ACCESSOIRES

Néant.

2.2.8. VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Achats et autres charges externes	25 622 063	20 180 953
Impôts et taxes et versements assimilés	7 585 755	6 338 833
Charges de personnel	34 727 355	30 624 900
Autres charges de gestion courante	1 072 126	781 247
Dotations aux amortissements et provisions	4 846 128	3 960 852
TOTAL	**73 853 427**	**61 886 785**
Charges exceptionnelles de gestion	50 698	704 062
TOTAL GÉNÉRAL	**73 904 125**	**62 590 847**

2.2.9. AUTRES ÉLÉMENTS

2.2.9.1. Charges de personnel[1]

(en euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Salaires	17 504 962	15 923 208
Charges sociales	8 933 961	8 567 196
Autres	8 288 432	6 134 497
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**34 727 355**	**30 624 901**

(1) Hors personnel des immeubles.

2.2.9.2. Effectif moyen

Effectif moyen du personnel siège et réseau	**2019**
Cadres	140
Non-cadres	201
TOTAL	**341**

Effectif moyen du personnel des immeubles	**2019**
Cadres	0
Non-cadres	34
TOTAL	**34**

2.3. AUTRES INFORMATIONS

2.3.1. GROUPE ET ENTITÉS LIÉES

2.3.1.1. SCI

(en euros)	% du capital détenu	Capital	Résultat au 31/12/2019
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	11 201 524	– 218 315
SCI CARAC COMMERCES	99 %	2 496 170	326 436
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99 %	10 000 000	0

2.3.1.2. PERP

Un compte de liaison PERP a été créé pour effectuer les opérations de transfert entre l'actif général de la Carac et le PERP.

2.3.2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

2.3.3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Les montants des indemnités versés aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'Audit en 2019 sont de 201 920 euros (dont 196 864 euros pour les administrateurs et 5 056 euros pour les membres extérieurs du Comité d'Audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2019, ils s'élèvent à 111 028 euros.

MUTUELLE D'EPARGNE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE - CARAC

Siège social : 159, Avenue Achille Peretti –
92577 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Régie par le Code de la Mutualité
N° SIREN : 775 691 165

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la mutuelle Carac,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la mutuelle Carac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article

5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions techniques Vie et calcul de la participation aux excédents

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques Vie s'élèvent à 8,8 Mds€, et sont principalement constituées de provisions mathématiques sur les régimes RMC et sur les produits d'épargne. Elles comprennent également une provision pour participation aux excédents.

Comme indiqué dans la note 1.2.5 de l'annexe aux comptes annuels, les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro). L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire.

La participation aux excédents correspond à la part des résultats attribuée aux adhérents. Le montant minimal à attribuer est égal à 85% au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. L'incorporation de la participation aux excédents aux provisions mathématiques et aux prestations peut être immédiate ou différée sur un délai de 8 ans

Le maintien des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas pourrait avoir des répercussions sur les provisions techniques vie faisant l'objet d'une actualisation, en

particulier pour les contrats de rente des premières générations dont le taux d'actualisation est de 3,2%.

Nous avons considéré ces sujets comme des points clés de l'audit en raison de la sensibilité des provisions techniques aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses prises en compte dans leur calcul.

Notre approche d'audit

En réponse aux risques identifiés sur l'estimation des provisions techniques, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour de nos connaissances et notre compréhension des processus et de la méthodologie des calculs actuariels et testé l'efficacité des contrôles mis en place par la Direction ;
- Nous avons contrôlé les états produits par la Carac pour rapprocher les données en comptabilité de la gestion ;
- Nous avons analysé le contrôle de la récurrence des provisions mathématiques produit par la Carac ;
- Nous avons contrôlé arithmétiquement le calcul de la provision pour participation aux excédents réglementaire et les modalités de son attribution aux adhérents ;
- Nous avons vérifié l'information présentée dans l'annexe comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité, étant précisé que, comme mentionné dans la partie 12 du rapport de gestion, la Carac a considéré, en application de l'obligation mentionnée à l'article L.114-17 d du Code de la Mutualité, que seules les rémunérations versées au titre du contrat de travail de Dirigeant Opérationnel doivent être communiquées; en conséquence, seules les rémunérations versées à ce titre ont été indiquées.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la mutuelle Carac par l'assemblée générale du 21 juin 1998.
Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 22e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, le 20 mai 2020

Le Commissaire aux comptes,

MAZARS

Pierre de Latude

MUTUELLE D'EPARGNE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE - CARAC

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 159, Avenue Achille Peretti –
92577 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
N° SIREN : 775 691 165

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article L. 114-32 du Code de la mutualité.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité de statuer sur ces conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, nous avons été avisé des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. **Convention relative à la conclusion d'un contrat de travail avec un salarié ayant des liens familiaux avec un administrateur de la Mutuelle**

   - *Nature de la convention réglementée* : contrat de travail à durée indéterminée
   - *Contexte de la convention réglementée* : recrutement de l'enfant d'un administrateur dans la cadre d'un besoin de la Mutuelle de ressources humaines
   - *Administrateur concerné* : Monsieur Dauta-Gaxotte
   - *Date d'approbation par le conseil d'administration* : 19 septembre 2019
   - *Impact financier pour l'année 2019* : salaire brut de 9.944,04 euros

2. Convention relative à la conclusion d'un contrat de travail avec un salarié ayant des liens familiaux avec un administrateur de la Mutuelle

- *Nature de la convention réglementée* : contrat de travail à durée indéterminée
- *Contexte de la convention réglementée* : recrutement de l'enfant d'un administrateur dans la cadre d'un besoin de la Mutuelle de ressources humaines
- *Administrateur concerné* : Madame Conti
- *Date d'approbation par le conseil d'administration* : 23 mai 2019
- *Impact financier pour l'année 2019* : salaire brut de 20 170,69 euros

Fait à Paris La Défense, le 20 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Pierre de Latude

Conception et réalisation : [RHÊTORIKÊ] – Mai 2020.
Rédaction : Carac/Rhêtorikê

Crédits photographiques :
Page 6 : Éric Bongrand, Sensation !
Page 10 : Skyrock – Mission du Centenaire – Phileog Eleven
Page 11 : Jean-Claude Gilloux – DR Carac – Christophe Valtin, Nexity Seeri, Louis Paillard architecte, L'autre image – Sonia Lorec/Fonds de dotation Kerpape
Page 12 : Éric Bongrand, Sensation ! – DR Carac
Page 14 : Florent Drillon
Page 17 : Florent Drillon
Page 18 : Eric Bongrand, Sensation !
Page 19 : Tristan Paviot – Éric Bongrand, Sensation ! – DR Carac
Page 20 : Tristan Paviot – DR Carac
Page 23 : Facebook, Festival ODP – Twitter, DR Carac – LinkedIn, DR Carac – DR Carac
Page 24 : Phileog Eleven
Page 26 : Rhêtorikê, DR Carac
Page 27 : DR Carac – *Le Revenu*
Page 32 : Atelier Raf Listowski – Artelia
Page 36 : Florent Drillon – Festival ODP
Page 37 : DR Carac/Fonds de dotation Kerpape – S. Dupont, E. Lepichon/ECPAD/Défense
Page 38 : Raymond Depardon/TAM/ECPAD – Jean-Baptiste Gurliat – Association Au-delà de nos handicaps – Aux Armes Citoyens !/Hauteville productions – Tristan Paviot

Document imprimé par HandiPrint – www.groupelecaux.com
Imprimé sur du papier certifié PEFC.

Adhérente
MUTUALITÉ FRANÇAISE

Carac
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité
SIREN : 775 691 165

Siège : 159 avenue Achille-Peretti – CS 40091 – 92577 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
N° Cristal : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé)
www.carac.fr | www.epargnonssolidaire.fr |